



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



■ Photographie prise le 13 août 1932 pour le concours d'alpage de la fédération française d'économie alpestre. Chalet de Pierre Cartier-Lange, situé à 1 954 m d'altitude sur la rive droite du torrent du Bacheux (donc sur la commune de Saint-Alban).

La combe du Bacheux

Enneigement et fréquentation : une excellente saison

En février l'office de tourisme a programmé des animations qui ont connu des fortunes diverses. Le 11 février, en fin d'après-midi, c'était une démonstration de ski-joe-ring suivie de 2 heures de baptêmes dans cette nouvelle discipline. Les vacanciers venaient avec leur matériel de ski pour se faire tirer par un poney et un cheval. Pour les plus petits, il était possible de se faire tirer en luge. De nombreuses personnes ont participé à cette animation proposée par le centre équestre de Saint-Julien Montdenis (« Le pied à l'étrier »).

Le 14 février, soirée *Les bronzés font du ski* organisée par l'Association qui bouge et qui anime avec projection du film des bronzés (une vingtaine de personnes) suivie d'une soirée dansante. Le 17 février, loto organisé par l'office du tourisme à la salle des fêtes avec une cinquantaine de personnes environ. Le gros lot (un séjour d'une semaine à Saint-Colomban et un jambon) a été remporté par Romain Cavalière (famille Frasson-Botton).

Le 18, toute la journée, sur la piste de l'Ormet, initiation et sensibilisation au ski de vitesse proposées par Xavier Cousseau (détenteur du record du monde de vitesse en monoski). Cette animation intitulée le « X speed tour » était proposée dans le cadre des Sybelles avec une journée dans chaque station. A Saint-Colomban, le record de vitesse a été établi par Morgan Martin-Cocher

(Chef-Lieu) avec 114 km/h.

Le 24 février, soirée cinéma suivie d'une conférence enrichissante de Xavier Péan qui a fait une expédition en snow-board en Afghanistan (environ 40 personnes très intéressées). Le 25, à 18 h 30, concert de l'école de musique de La Chambre, à la salle des fêtes, en partie organisé par Maurice Bouchet-Flochet. Très peu de monde. Même assistance ou presque le 5 mars pour la pièce de théâtre *Les voisines* (satire envers les hommes et mise en scène des relations hommes-femmes) jouée à 20 h 30 par l'atelier théâtre de Saint-Rémy-de-Maurienne.

Le 6 mars à 18 heures, spectacle de Guignol suivi par environ 50 personnes avec de nombreux Villarins. Et le 13 et 14 mars, c'était Festiblanc organisé par l'association villarinchane C'Sakebon (Céline Rostaing-Troux) avec concerts variés et gratuits pendant 2 nuits à la salle des fêtes.

Enfin, toutes les semaines : courses de luge ou concours de bonhomme de neige, après-midi maquillage, journées chiens de traîneaux (avec conférences le 19 et le 26 février), descentes aux flambeaux et vin chaud, matches de hockey sur glace, etc.

De quoi satisfaire les touristes qui étaient nombreux (les locations – gîtes communaux et résidence de La Perrière – ont quasiment fait le plein) à fréquenter Saint-Colomban, profitant d'un enneigement excellent enfin redevenu de saison...

Une économie fragile

Compte tenu de la fréquentation et de l'enneigement, la saison hivernale villarinchane qui s'achève a été une très bonne saison. Ce que confirment tous les professionnels locaux. Pour le gestionnaire des remontées mécaniques cela reste bien insuffisant.

Le domaine skiable de Saint-Colomban comme celui du Corbier et de Saint-Jean d'Arves est géré par la Satvac, et celui de Saint-Sorlin par la Samso (Société d'aménagement de Saint-Sorlin).

La gestion du domaine skiable de Saint-Colomban nécessite environ 40 personnes dont 2 ou 3 seraient à temps plein. Il semblerait – la direction le répète suffisamment au personnel pour que cela soit « tombé » dans le domaine public – que le chiffre d'affaires (CA) réalisé sur Saint-Colomban permette uniquement de payer les salaires⁽¹⁾. Même lors des saisons fastes, ce CA plafonne autour de 390 000 euros – soit l'équivalent d'une pénalité⁽²⁾ – avec une pointe à plus de 410 000 euros pour la saison 04-05 et un creux en 2006-2007 dû à un enneigement désastreux. (A titre de comparaison, en euros constant, en 1998-1999 le CA était de 161 500 euros.) Il va de soi dans ces conditions qu'après le paiement des charges patronales et des charges de gestion courante (électricité, carburant, entretien, assurances, production de neige artificielle, etc.) le bilan de l'exercice villarin puisse être déficitaire. Mais l'an dernier la Satvac aurait également connu un exercice déficitaire. Uniquement à cause du site de Saint-Colomban ? Difficile de l'affirmer.

L'unité de mesure la plus fiable pour apprécier la fréquentation d'une station est la journée skieur. Elle est bien plus précise que le chiffre d'affaires des remontées mécaniques (car une modification de tarif peut masquer une baisse

de fréquentation).

La journée skieur se définit comme la visite journalière d'une personne venant pratiquer un sport de glisse, indépendamment du tarif payé ou du type d'abonnement acquis. Le décompte se fait sur la base du premier passage aux portillons de contrôle. Inconvénient de la définition : dans les domaines reliés, on ne peut complètement exclure que les skieurs itinérants ne soient comptés plusieurs fois. Ces données sont donc difficiles à connaître avec précision.

Cependant, à ces réserves près et en recoupant plusieurs sources, Saint-Colomban représente entre 5 et 6 % du nombre de journées skieurs de l'ensemble géré par la Satvac (Saint-Colomban, Le Corbier et Saint-Jean d'Arves) et 3 % de l'ensemble constitué par les domaines de Saint-Colomban, du Corbier, de Saint-Jean d'Arves et de Saint-Sorlin, Saint-Sorlin représentant dans cet ensemble 44 % et Le Corbier et Saint-Jean d'Arves 53 %. Ce qui donne une idée des économies en présence.

En 7 ans, le nombre de journées skieurs a augmenté de 25 à 30 % à Saint-Colomban tandis que dans le même temps, il a augmenté de 80 % à Saint-Sorlin et au Corbier – Saint-Jean d'Arves. Dans l'Arvan, cette forte augmentation est à rapporter à l'augmentation du nombre de lits. A Saint-Colomban, où le nombre de lits n'a pas évolué depuis 1994, cette augmentation est liée à l'ouverture de la liaison. Aujourd'hui, on admet que la moitié du CA réalisé sur Saint-Colomban est lié aux Sybelles.

(1) Jusqu'à la saison 2003-2004, les salaires et les charges représentaient 81 % du CA mais avec probablement moins de personnel.

(2) La pénalité réglée par la commune de Saint-Colomban en 2008 correspondait au retard de l'année 2007-2008. Seraien à régler celles de 2006-2007 et 2008-2009.

SKI ALPINISME

Plus de 210 concurrents

Dimanche 22 février la section Maurienne du Club alpin français (CAF) et l'office de tourisme ont organisé la 10^e Sybelles-Villarinchane.

Située dans le calendrier peu avant la course de la Pierra Menta (qui s'est déroulée du 12 au 15 mars), cette épreuve a été une belle entrée en matière pour les amateurs de ce sport qui permet d'évoluer dans des espaces vierges aux cols des Balmettes et de Montfossé, avec en toile de fond les aiguilles d'Arves, le glacier de l'Etendard et la chaîne de Belledonne.

Cette année la course comptait pour le championnat national (en individuel) de la Fédération française des clubs alpins et de la montagne. Plus de 210 compétiteurs s'étaient inscrits.

Au programme 2 100 mètres de dénivelé positif pour le parcours A (long de 14,5 km) et 1 180 mètres de dénivelé pour les jeunes et le parcours B (10 km, avec un départ sur la route de Fremezan près de la cabane du cantonnier). Le temps bouché n'a pas permis aux concurrents d'admirer le superbe paysage qui s'offrait à eux mais tous ont été conquis par la技巧 et la variété des parcours tracés sur le versant Belledonne des Villards.

Le parcours A reliait 3 combes. Départ du Chef-Lieu (derrière l'Eglise) puis direction la brèche du Jarnalet. Un petit portage puis une magnifique descente dans la combe du Merlet. Les compétiteurs prenaient alors la direction du pic sud du Merlet. Deuxième couloir en por-

LA SYBELLES-VILLARINCHANE

tage, une courte arête. La descente technique commençait par un couloir étroit. Une fois le col de Montfossé (2 460 m) franchi, il ne restait plus qu'une grande descente dans Comberousse pour revenir au Chef-Lieu...

Le parcours B montait dans les paravalanches de Fremezan et après une descente assez technique remontait au col des Balmettes (2 440 m) pour rejoindre le parcours A dans la descente de Comberousse.

Sur le parcours A, 170 concurrents ont été classés (10 abandons) et c'est Anthony Fraissard (il faisait ce jour-là ses 30 ans, du CAF Maurienne) qui l'a emporté en 2 h 29 min (le dernier classé mettant 5 h 09 min). Sur le parcours B (29 concurrents classés et 5 abandons), c'est Pierre Gachet (19 ans du CS Arêches - Beaufort) qui l'a emporté en 1 h 31 min (le dernier mettant 4 h 03 min).

Pour réaliser ces 2 parcours pas moins de 40 bénévoles s'étaient mis en marche dès 5 heures du matin (peu de Villarins). L'ambiance sur le terrain a été festive et la course a su fidéliser ses troupes puisque certains sont là depuis le début de l'aventure. Des clubs comme Albertville et Faverges complètent chaque année les effectifs.

La remise des prix s'est déroulée à la salle des fêtes où une collation était servie, en présence de Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, et des responsables de cette course, notamment d'Alice Lauga et Philippe Taravel du CAF Maurienne.

POINT DE VUE

Améliorons l'accueil

Lors de ses voeux à la population, le maire de la commune de Saint-Colomban n'a pas manqué de mettre en avant le travail des bénévoles. Il s'est aussi félicité de la participation des retraités à la « vie sociale ». Il est vrai qu'on les voit un peu sur tous les fronts et c'est très bien.

Et durant les pénibles corvées de « déboisement », tant au Plachre (combe des Roches) qu'à l'Ormet ou au camping, le « maître d'œuvre » a soigneusement veillé à faire de ces « corvées » un moment de convivialité ce qui semble paradoxal pour des corvées... Pourtant ce fut le cas tant on veilla à ne pas aller au-delà des forces de ces « papys » volontaires soutenus dans leur tâche par quelques vaillants jeunes.

Mais il n'en est pas toujours ainsi et il arrive que parfois les bénévoles se sentent abandonnés. Je ne voudrais pas placer mes propos sur le terrain de la polémique mais simplement mettre en avant un fait qu'il convient de prendre en compte.

Les bénévoles, souvent, ne sont plus de première jeunesse et si leur foi en la vallée (« leur » vallée) est intacte, leurs forces parfois sont limitées et il conviendrait donc de bien planifier leurs interventions de façon à ce que leur participation ne se transforme pas en « galère » ou qu'ils ne se sentent pas abandonnés dans la nature sans avoir les moyens d'agir ni même parfois sans savoir quoi faire...

Les diverses manifestations proposées sont en principe programmées depuis longtemps. Leurs concepteurs connaissent donc bien les besoins. Il serait souhaitable qu'ils veillent à ne pas surcharger ces « têtes chênes » en définissant de façon précise ce que chacun d'eux doit faire et en transmettant

clairement les instructions. De même qu'il serait souhaitable qu'ils soient encadrés par des membres de l'organisme qui gère l'évènement. Il n'y a rien de plus désagréable pour des bénévoles de voir, lorsque la fatigue les prend, que les responsables se sont « volatilisés » laissant à ceux qui sont là depuis longtemps le soin de faire le ménage... Même l'activité la plus simple demande de l'organisation. C'est à ce prix que ce joyeux élan perdurera.

Et, puisque je suis sur ce terrain, je voudrais dire que la vallée, lorsqu'elle accueille une manifestation ou qu'elle organise une animation, ne devrait pas « mégoter » sur la réception qui suit ce qui est souvent faisable pour peu d'euros parfois. Qu'on fasse une réception correcte ou alors qu'on n'en fasse pas du tout, cela évitera bien des déboires.

Deux exemples : l'an dernier, la réception de clôture de Festivillards fut réduite comme une « peau de chagrin » et, lors de la Sybelles-Villarinchane, notre traditionnelle soupe connut un grand moment de honte – pour 2 coureurs – parce que le directeur de la Maison du tourisme avait voulu servir une soupe en brique au lieu d'une soupe maison comme ce fut le cas cette année (et ce fut un succès !). Elle coûte d'ailleurs moins cher mais demande sans doute un peu plus de travail. Mais c'est quoi un peu de travail face au sourire des coureurs ?

Cette année d'autres réceptions n'ont pas été à la hauteur de la générosité villarinchane qui doit marquer des points sur l'accueil. Oui l'accueil, point central d'un développement tant espéré. Mais rien ne se fait sans efforts. Allons, remettons-nous en ordre de marche.

Gilbert Pautasso

IMMOBILIER

Et si c'était pour bientôt ?

Comme le laissait présager début février le rédacteur du blog de la municipalité de Saint-Colomban, la société Conseil loisirs immobilier développement (CLID) ne réalisera pas le programme immobilier du Mollaret.

On peut en effet lire dans la chronique tenue à jour des travaux de la commission tourisme – immobilier : « *Rencontre avec la société CLID le 16 janvier, nous restons très pessimistes sur l'avenir de ce dossier et envisageons très sérieusement d'autre possibilités.* »

Cette nouvelle désillusion arrive un an après que CLID se soit engagée avec l'ancienne municipalité (*Le Petit Villarin* numéro 143, mars 2008), c'était le 14 mars 2008 (le jour de l'élection du nouveau maire), et après des reports et des atermoiements qui pouvaient faire douter de la volonté d'aboutir de cette société. Elle avait pourtant obtenu un permis de construire le 6 mars 2008 au nom d'une société civile immobilière (SCI le hameau des Balmettes) qui n'a, à notre connaissance, jamais été créée.

C'est une société anonyme à responsabilité limitée intitulée... les Balmettes, créée le 10 mars 2009, qui reprend ce permis et le projet. Cette société, détenue par la société Alnira (Chambéry, 95 % des parts, société de conseil pour les affaires et la gestion) et la société Freespace properties limited (créeée en octobre 2008 et dont le siège est en Angleterre), a acheté (mi-mars 2009) l'emprise du Mollaret rétrocédée par CLID à la commune (qui a fait au passage une bonne opération : 300 000 euros). Les nouveaux repreneurs se sont engagés à commencer les travaux avant le 30 avril 2009 (c'est une clause résolatoire) pour réaliser une quinzaine de chalets soit quelque 415 lits.

On les dit proches de la société Etablissements Gandia et compagnie (entreprise de travaux publics située à Chambéry) dont le chiffre d'affaires avoisine régulièrement les 15 millions d'euros et qui a construit des résidences de tourisme à la montagne pour différents maîtres d'ouvrage comme à Valmeinier ou à Saint-Sorlin (dans ce dernier cas pour la SCI Les fermes de Maryse qui appartient au groupe Maulin). Et repris, à La Joue du Loup, un projet commencé par CLID qui était dans l'impasse...

Autant d'éléments qui, pour la première

fois dans ce dossier de l'immobilier villarin, inciteraient plutôt à la confiance.

Pour le front de neige rien n'est encore décidé, le projet de la municipalité n'étant pas arrêté.

Pour La Perrière, M. de Keyser a réaffirmé cet hiver sa volonté de terminer le bâtiment G (dont la société Promotion immobilière du Sud-Est est propriétaire contrairement à ce que nous avions mentionné dans *Le Petit Villarin* numéro 145 – septembre 2008) et de réaliser la 2^e tranche (horizon 2009 et 2010) dont il ne possède pas les terrains. Mais cet objectif était compris dans un ensemble comprenant les trois sites : le Mollaret, le front de neige et La Perrière et c'était avant que la municipalité ne négocie finalement avec la SARL les Balmettes. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Pour les spécialistes de l'immobilier il pourrait être difficile de voir deux projets, finalement concurrents, se concrétiser dans la même commune. D'autant que le marché de l'immobilier de ce type de résidence serait en plein « *marasme* » à cause d'une offre « *parfois surabondante* ». Et l'auteur d'un article récent sur le sujet(*) de citer le cas d'Orcières-Merlette et du Corbier où « *sept résidences ont ouvert en seulement cinq ans* ». Et d'ajouter « *Les logements sont acquis par des personnes physiques généralement assez aisées, recrutées par des réseaux spécialistes de la défiscalisation, qui leur font miroiter des baisses d'impôt substantielles et un complément de revenu pour la retraite. Hélas, le rendement et les loyers promis sont rarement au rendez-vous et les exploitants de ces immeubles font faillite les uns après les autres.* » « *Ces équipements, notamment de tourisme, n'ont, il est vrai, pas toujours été implantés avec pertinence.* » « *En attendant une régulation devenue indispensable, des milliers d'investisseurs sont non seulement lésés, faute de locataires au prix prévu, mais aussi souvent l'objet de contrôles fiscaux.* »

Quo qu'il en soit, le 16 mars des pelleuses cassaient la neige sur le plateau du Mollaret comme pour la faire fondre plus vite...

Verrait-on enfin le bout du tunnel ?

(*) Isabelle Rey-Lefebvre, *Le Monde* (20 mars 2009).

■ BRÈVE

► CLUB DES ANCIENS. Depuis le mois de décembre, à l'initiative d'Anne-Karine Favre-Bonté, adjointe au maire de Saint-Colomban, le centre communal d'action sociale (CCAS) de Saint-Colomban organise des après-midi de rencontre destinés aux personnes de la commune et ouvertes aux voisins de Saint-Alban. A l'origine, cette activité a eu lieu dans l'ancienne salle de classe de l'école du Martinan (sous les bureaux actuels de la communauté de communes) mais très vite elle a été transférée dans la plus grande salle de réunion de l'office de tourisme car le nombre de participants allait croissant, en moyenne aujourd'hui de 20 à 25 personnes avec des pointes à 30 personnes (d'une moyenne d'âge comprise entre 60 et 70 ans, même si aucun critère d'âge n'est imposé). Ces rencontres ont lieu le lundi de 14 à 18 heures et, pour l'organisation, grâce au dévouement de Jacqueline Brusque, Colette Favre-Tissot et Emilie Soret. On y fait des parties de belote, de scrabble, des séances de tricotage voire de simples discussions qui agrémentent l'après-midi que personne chez les participants n'imagine plus passer ailleurs que là ! Le CCAS a aussi organisé cet hiver la fête de l'épiphanie (5 janvier) avec des galettes achetées chez le boulanger de Saint-Colomban, ainsi qu'un après-midi crêpes (2 février) avec, là aussi, des crêpes faites par le boulanger villarin et réchauffées à l'office de tourisme. Toutes les séances sont festives, chacun amenant qui du cidre, qui un gâteau, qui du café ou du thé, qui une bonne bouteille. Bernadette Perrier a proposé des séances d'explication de tricotage, et il serait question que les pièces tricotées soient en vente l'après-midi du prochain 15 Août. Ces rencontres devraient, comme cela était prévu initialement, s'arrêter au printemps, les beaux jours permettant d'autres activités aux personnes habituellement présentes. Rendez-vous est donc donné à tous ceux qui le souhaitent pour une reprise de ces activités dès l'automne prochain. – (C. Mayoux)

COMMERCE

Saint-Col « Havre » de paix

Est-ce le sourire éclatant ou le grand regard bleu teinté de charme qui vous accueille franchement qui ont redonné un coup de jeune à notre « vieille » boulangerie ? Ou bien est-ce la variété des gâteaux proposés ? Les petits fours qui trônent dans la vitrine ? A moins que ce ne soit la présentation des jolis pains fantaisie qui étaient nonchalamment leur croûte dorée ? Je ne sais. Mais peut-être est-ce tout simplement l'heureux mariage de la fabrication de Stéphane – 40 ans – et le goût de Péguy – 31 ans – qui ont rendu ce lieu convivial. Venu du Havre où la mer rythme la vie, le couple Perrelle, heureux parents de Samantha – 12 ans, que l'on voit s'entraîner à la vente – a tenu durant 3 ans une boulangerie - épicerie d'un type proche de la nôtre. Si le travail ne les rebuait pas, les actes répétés de

vandalismes – ils ont même alerté l'actuel président de la République, alors ministre de l'intérieur – finirent par avoir raison de leur détermination et brisèrent leur espoir de s'installer dans cette ville.

Mais déjà la Maurienne avait « distillé en eux l'élixir du bonheur » car depuis 5 ans ils venaient en vacances à Saint-François Longchamp. Il faut beaucoup de courage pour tout laisser derrière soi, repartir de zéro et se « reconstruire » ailleurs. Mais, du courage, ce jeune couple n'en manque pas. Qu'en juge : en plus de 2 (vigoureux) bras, Stéphane Perrelle est titulaire des CAP de boulanger, pâtissier, chocolatier, confiseur et glacier. Excusez du peu ! Et Péguy Perrelle est titulaire d'un CAP de vente et relations clientèles. Voilà pour la formation. Du courage, ils en eurent aussi quand, à cause des tourments havrais, ils n'hésitèrent pas à quitter la région et à se reconvertis dans les travaux qu'on leur proposait, lui travaillant à ABC construction, elle dans un tabac - souvenir puis chez Meubles et montagne (à Saint-Etienne-de-Cuines) ce qui leur permit de

rencontrer quelques Villarins qui leur dirent que la commune recherchait des gérants pour la boulangerie. Une première fois ils se firent coiffer sur le fil par M. Masson. Mais lorsque l'occasion s'offrit à nouveau, ils ne la ratèrent pas.

Aussitôt installés, ils ont épatisé les clients tant par la variété et la qualité de leur pain que par la fraîcheur de leurs gâteaux « maison » ce qui traduit une évidence : ce boulanger aime son métier et il n'est pas venu aux Villards pour y faire un passage « éclair ». D'ailleurs, il sort peu de son fournil si ce n'est pour effectuer les tournées.

Leur passion est donc une passion « religieuse »... Loin des tracasseries havraises, Saint-Colomban leur a-t-il enfin offert cet « Havre » de paix qu'ils recherchaient ? Il semble bien que oui. Pour l'heure, ils ont été sensibles à l'accueil des élus et disent

avoir trouvé un réconfort dans les liens déjà tissés avec la population. Ils se disent agréablement surpris par les commandes qu'on leur fait et apprécient que leur production s'écoule pratiquement en totalité. Ils sont aussi très satisfaits du matériel mis à leur disposition, matériel entretenu avec le plus grand soin comme j'ai pu le constater. En commerçants avisés, ils savent qu'ils vont connaître des « creux ». Mais leur souhait n'est pas de vivre comme des « nababs cousins d'or » mais de s'enraciner dans la vallée et d'y vivre en gagnant honorablement leur vie et profiter pleinement de la qualité de vie qu'offrent les montagnes.

Espérons qu'ils rencontrent auprès des Villarins le soutien nécessaire pour que ce commerce indispensable à la commune (où le travail du pain se fait encore avec de la farine de qualité et des méthodes de fabrication ancestrales) conserve longtemps ce couple avenant et heureux de servir ses productions. Si notre vallée veut aller de l'avant, elle doit savoir accueillir les gens de valeurs.

Gilbert Pautasso



■ Péguy et Stéphane Perrelle.

POINT DE VUE

Les petits gars du Glandon

Monument aux morts de Saint-Colomban (« A nos héros morts pour la Patrie ») : le soldat semble prêt à l'envol, les yeux fermés sur la montagne. Figé dans un salut le plus solennel qui soit. A ses camarades. 70 feux éteints qui n'avaient pas 20 ans(*). Appelés au front. 55 à Saint-Alban, le village voisin(*). Et ainsi de suite dans cette vallée de Maurienne, comme dans toutes les autres.

Ils s'appelaient Favre, Tardy, Combet, Quézel-Ambrunaz, Frasson-Grange... Des hommes à peine faits, forces vives du village. Sur lesquels la montagne, les alpages, les bêtes et la rudesse du temps n'avaient presque plus prise. Ils ont laissé les femmes. Peut-être étaient-ils même joyeux quand ils ont lu ou fait lire la lettre d'appel.

Avec d'autres gars du pays ils quittaient la vallée pour le grand jour de la plaine. Ils veraient la ville et Paris même, peut-être. Les histoires de saisonniers ramoneurs de leurs pères les avaient fait rêver un peu. La

crasse des cheminées bourgeoises un peu moins. Là au moins il y avait du panache. Bouter l'ennemi hors des limites du pays. Eux qui n'avaient que la roche ou le torrent pour marques.

Nez contre terre, brisés ou agonisants, ils y ont pensé. C'est sûr. Au torrent, à la terre, aux bêtes. Et puis la famille, la mère, le père, les petits. Ceux du village et le curé qui les avait bénis... Pas de chance. Ils étaient 70 petits gars de Saint-Colomban...

Leurs arrière-petits-fils ou arrière-petits-neveux ont quitté la vallée du Glandon. Des éleveurs sont venus de la ville. Ils s'échinent à réinsuffler la vie face à la forêt qui progresse. Certains sont restés. Ils sont moniteurs de ski, pisteurs, pilotent les dameuses ou les déneigeuses. Le combat est ici, maintenant. Ceux-là l'ont compris.

Muriel Allaert-Degunst

(*) NDLR : toutes guerres comprises.

Vers un nouveau symbole ?

Souvenez-vous : le 15 août 2008, plus vieux s'il en fût, à la sortie de la messe, était inaugurée la statue d'un petit ramoneur en bois de cèdre qui est depuis, souvent prise en photographie par les touristes si l'on en croit les habitants du Chef-Lieu.

On n'aura pas la prétention de penser que la statue seule incite les touristes à s'arrêter sur la place mais peut-être cette œuvre les aide-t-elle à mieux se souvenir des Villards. On se souvient aussi de la discussion ouverte par ce projet (aujourd'hui des éléments nouveaux donnent des raisons supplémentaires pour penser que le ramoneur peut bien être un symbole des Villards) et de l'idée souvent avancée que le ramoneur aurait dû laisser sa place à une Villarinche, meilleur symbole du pays villarin.

C'est à partir de cette réflexion que l'idée est venue au bureau de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards, à l'initiative de Jean-Marc Bordas, d'édifier une statue de Villarinche grande nature et, pour changer du bois, en inox martelé comme on en trouve à Saint-Priest par exemple, réalisées par François Lavrat à qui l'association a demandé un devis. Si l'idée du bois n'est pas encore abandonnée, l'association demandera également un devis à un artiste chambérien spécialisé dans les statues en bronze.

Cette Villarinche porterait le costume traditionnel, le bras droit levé à hauteur de tête en signe de bienvenue et le bras gauche posé sur la hanche, avec la croix de Savoie villarinche et la coiffe du pays naturellement. Pour son lieu d'implantation la municipalité de Saint-Colomban a donné son accord pour un endroit situé à l'entrée de la commune, avant le café du Sembuis, à proximité du chariot fleuri, face à la table d'orientation et au-dessous de l'intersection de la piste dite « de l'eau » de Lachenal et de la route départementale. Les parcelles appartiennent à des propriétaires privés et leur accord sera naturellement nécessaire.

Depuis 20 ans maintenant, les deux communes sont des stations touristiques d'été (avec passage fréquent du Tour de France et point de départ de nombreuses randonnées notamment dans le massif de Belledonne) et d'hiver (domaine skiable des Sybelles). Cette statue, à l'entrée de Saint-Colomban, sera donc beaucoup vue. Il reste à lui donner une posture qui accueille les Villarins et les touristes arrivant aux Villards mais qui ne tourne pas le dos à ceux qui quittent la vallée. Un emplacement sur l'aire de stationnement du col du Glandon ne conviendrait pas, le col étant fermé 5 à 6 mois par an sans compter les risques de

dégradation ou de vols.

D'autres associations villarinches comme Les Villards Patrimoine et culture seront associées à ce projet et déjà Xavier Mugnier et Yves Morel ont accepté d'apporter leur concours. Un mannequin habillé sera mis à la disposition de l'artiste retenu. Quasiment tous les Villarins avec lesquels nous avons évoqué ce projet l'ont trouvé intéressant.

La ville de Saint-Priest a eu la chance d'avoir un mécène pour réaliser 7 statues autour d'un rond-point, ce qui n'est pas le cas de l'association, laquelle, depuis 37 ans bientôt qu'elle existe, n'a jamais demandé de subventions à aucune collectivité, se voulant résolument autonome. Tout au plus sollicite-t-elle un soutien logistique pour des travaux d'entretien et le prêt de moyens de transport ou de mobilier.

Aussi, pour financer ce projet (évalué à 7 000 euros sans le transport pour la statue en inox), l'association a-t-elle sollicité la participation des collectivités locales (la communauté de communes a voté récemment 500 euros). Si nous sommes aidés, cette statue pourrait être réalisée début 2010 pour une inauguration en août de la même année. Naturellement l'association participera à son financement. Nous allons également solliciter le conseil général de Savoie et la Satvac, et des démarches vont être faites auprès du conseil régional et d'autres collectivités mauriennaises, régionales ou nationales. Une souscription pourrait également être ouverte auprès des Villarins.

Au terme de ce projet ambitieux, la statue de Villarinche, qui symbolisera la particularité du costume féminin villarin, unique en son genre en France selon certains, sera scellée sur un socle en béton. L'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards, forte de presque 150 adhérents, se préoccupe notamment du patrimoine de notre vallée et, en accord avec l'association Patrimoine et culture, espère que ces deux statues permettront de mieux faire connaître aux touristes et aux Villarins des jeunes générations les aspects historiques de notre vallée.

Certes, il est difficile de réaliser des projets consensuels, mais, à l'instar de nos actions pour la chapelle des Voûtes et de La Pierre, de l'implantation d'une croix au Balais et de la statue du petit ramoneur, nous sommes persuadés que cette statue de villarinche recevra, à moyen et long terme si ce n'est dès son implantation, l'assentiment de nombreux Villarins des deux communes.

Maurice Frasse
et Christophe Mayoux

■ BRÈVE

► PÊCHE. L'ouverture de la saison de pêche a eu lieu le 14 mars. Elle prendra fin le 11 octobre. Différentes cartes de pêches sont disponibles : carte annuelle de sociétaire : 67 euros ; carte départementale « découverte » femme : 30 euros ; carte départementale journée : 8 ou 11 euros ; carte départementale moins de 18 ans : 15 euros ; carte « découverte » moins de 12 ans : 5 euros ; carte départementale vacances : 30 euros ; carte départementale : 29 euros ; timbre de réciprocité avec la Haute-Savoie : 10 euros. Ces cartes sont en vente à l'office de tourisme qui, l'an passé, en a vendu 90. Le quota de truites est de 6 par pêcheur et par jour (23 cm).

CHAUFFAGE
SANITAIRE
SERRURERIE
INSTALLATION ET ENTRETIEN



CHIANALE
FILS

Butane - Propane - Camping-gaz
655, avenue de la Gare
73130 St-Etienne-de-Cuines

Tél. 04 79 56 23 84

GERLAND
Routes

St-Jean-de-Maurienne
Tél. 04 79 59 81 03
Albertville - Tél. 04 79 32 12 64

- Travaux communaux
- Accès et abords villas
- Devis gratuit sur demande

Claude Aimé élu président

Le 13 mars dernier, le conseil d'administration (CA) de l'association communale de chasse agréée (ACCA) de Saint-Colomban, qui compte 9 membres, s'est réuni suite à la démission de son président Patrick Rostaing-Troux (décembre 2008) qui était lassé, entre autres raisons, de devoir arbitrer des litiges chaque soir de chasse à la commission de contrôle. Patrick Rostaing-Troux avait cependant indiqué qu'il conservait son poste au CA. Etaient aussi à l'ordre du jour les demandes d'attributions au plan de chasse pour la saison 2009-2010.

Pour l'élection du président, 2 candidats étaient en lice : Claude Aimé et Philippe Martin-Cocher, vice-président, qui assurait la présidence par intérim. Tous les deux ayant obtenu 4 voix (1 bulletin blanc, 9 votants), c'est Claude Aimé qui a été élu président de l'ACCA au bénéfice de l'âge.

A la suite de cette élection, Patrick Rostaing-Troux a démissionné du CA et Philippe Martin-Cocher et Pascal Bozon-Viaille ont démissionné respectivement de leurs fonctions de vice-président et de secrétaire tout en restant membre du CA.



Après quoi Simon Cartier-Lange est devenu secrétaire, Thierry Bozon (Lachal) qui était vice-président est devenu vice-président tandis que François Bitz est devenu vice-président. Seuls Bernard Lanthelme et Pierre-Yves Bonnivard ont conservé leurs fonctions de (respectivement) vice-trésorier et trésorier. A noter que désormais il y a un poste vacant au CA qui sera pourvu l'an prochain quand le tiers du CA sera renouvelé.

En marge de cette réorganisation, une jeune femelle chamois d'environ 3 ans a eu beaucoup

de chance le 6 mars sur la piste de retour de Bellard. C'est en effet en redescendant sur la station, à 18 h 30, que Bernard Bozon-Viaille, conducteur de télésiège, et Sébastien Clappier, mécanicien aux remontées mécaniques, ont eu la surprise de la découvrir prise dans

les filets de protection qui longent la piste. Sans leur intervention l'animal aurait pu se blesser gravement notamment à une patte et il a fallu carrément couper le filet pour le libérer. La jeune femelle a alors pris la descente à vive allure, puis, réflexion faite, a bifurqué pour remonter sur Bellard sans même un regard de reconnaissance pour ses bienfaiteurs.

■ BRÈVES

► LES VILLARDS VALLÉE PROPRE. La journée de nettoyage « Les Villards vallée propre » aura lieu le 9 mai. Les bénévoles ont rendez-vous devant les mairies à 8 heures. Organisée par la communauté de communes sous l'égide de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards, cette journée est un acte éco-citoyen mais aussi une contribution au tourisme local avec le nettoyage du bord des routes et des pistes, les « points noirs » qu'étaient les anciennes déchetteries sauvages n'étant plus des sites préoccupants. La communauté de communes offrira le casse-croûte à la salle des fêtes. Cette année, sur proposition de Stéphan Pezzani, conseiller municipal de Saint-Colomban, l'association devrait faire référence cette journée auprès de l'association lyonnaise Mountain Riders ce qui permettrait d'obtenir, à moindre frais et à moindre effort (la journée de nettoyage ayant lieu chaque année) un éco-label toujours valorisant auprès de la clientèle de la station, notamment parmi les plus jeunes. – (C. Mayoux)

► MARCHÉ AUX FLEURS. Le 30 mai prochain (samedi de Pentecôte) de 9 heures à 11 h 30, sur la place du Chef-Lieu, aura lieu le marché aux fleurs et aux plants (en cas de mauvais temps, le marché serait déplacé sous la halle de la salle des fêtes). Comme l'an passé, le marché, co-organisé par l'association Saint-Colomban station fleurie et le lycée horticole du Bocage de Chambéry, proposera des fleurs et des plants potagers mais aussi des arbustes, des plantes aroma-

tiques et du terreau. Par ailleurs le conseil municipal de Saint-Colomban (mars dernier), a confirmé Chantal Bellot-Mauroz comme employée pour la saison d'été (de juin à septembre) pour l'entretien des fleurs de la commune, poste qu'elle occupe depuis deux saisons en donnant entière satisfaction à l'association. Enfin, la mise en place des fleurs dans les hameaux (également fournies par le lycée du Bocage) aura lieu par des bénévoles le 2 juin avec report éventuel en cas de mauvais temps. A noter que cette année, contrairement à l'an passé, l'association Saint-Colomban station fleurie prend à sa charge le fleurissement de l'office de tourisme et son entretien. – (C. Mayoux)

► BIBLIOTHÈQUE. La bibliothèque, située dans les locaux de la salle des fêtes, offre une réelle diversité à la curiosité culturelle des amateurs de lecture. Le fonds (plus de 1 000 livres) est constitué par des livres achetés par la bibliothèque grâce à une aide de la communauté de communes et par les dépôts effectués par Savoie Bibliothèque qui permettent un renouvellement régulier des ouvrages, collant à l'actualité littéraire. Le choix proposé est fait pour satisfaire les adultes, les adolescents, les jeunes et même les tout-petits. La bibliothèque est ouverte le lundi de 10 heures à midi et le mercredi et le vendredi de 11 heures à midi. Alors ne boudez pas le plaisir de lire un bon bouquin devant l'âtre ou sous un freine près d'un ruisseau qui coule en chantant... – (G. Pautasso).

Voyages Gonthier

Transporteur sur la ligne :
St-Jean-de-Maurienne
Vallée des Villards

73130 La Chambre

- Excursions
- Voyages organisés
- Transports de groupes
- Taxi

Tél. 04 79 56 24 68

SAVOIE ENCHÈRES

Maitre Jacques LAFAURY

Commissaire Priseur Habilité

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers -
Tableaux - Art Alpin

Salle des Ventes, 140 rue du Margériaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

PATRIMOINE ET CULTURE

La veste du costume masculin

Jusqu'au début du XX^e siècle, certains hommes de la vallée des Villards portaient un costume traditionnel assez spécifique pour avoir retenu l'attention des visiteurs et de certains auteurs.

La veste blanche, commune à toute la moyenne Maurienne, aurait été proche de celle de la vallée des Arves, pour ne pas dire identique puisque dans certains ouvrages la même description en est donnée concernant tantôt une vallée et tantôt l'autre. Il est, de fait, assez difficile d'en donner une description certaine.

D'après certains auteurs, cette veste aurait été de couleur claire, blanche ou plutôt écrue (comme à Jarrier en particulier où elle s'est portée le plus longtemps, et dans toute la vallée des Arves en général), en drap de laine de pays tissé sur place ; elle était confectionnée sans col, ni bouton, à manches droites, présentant à l'arrière une fente verticale d'une quarantaine de centimètres de haut séparant deux courtes basques carrees⁽¹⁾.

Certains décrivent la présence, à l'arrière, de trois plis profonds *cousus*⁽²⁾ ou de trois plis *cousus ensemble* de part et d'autre de l'échancrure⁽³⁾ qui accentuent la cambrure de ce vêtement déjà très étroit des épaules jusqu'à la taille, une taille par ailleurs placée assez haut⁽⁴⁾. Deux larges poches recouvertes de pattes venaient s'ouvrir sur le devant. Les coutures de cette veste auraient été réalisées en fils de couleurs⁽⁵⁾.

Un autre témoignage, recueilli auprès d'une villarinche de Saint-Alban, nous donne des renseignements complémentaires sur cette veste traditionnelle. Cette Villarinche se souvenait dans sa jeunesse, au tout début du XX^e siècle, avoir vu son grand-père, qui était du Premier-Villard, porter une veste sur laquelle étaient cousus des parements en drap bleu, sur les poches, aux revers, et peut-être encore ailleurs⁽⁶⁾. Était-ce une fantaisie de la part de cet homme appartenant à une famille plutôt aisée ou une tradition vestimentaire en train de disparaître ? Quoi qu'il en soit, cette façon de décorer, au moyen de petits morceaux de drap bleus, rouges ou verts, était souvent présente sur différentes pièces du linge de la maison comme les couvertures de berceaux d'enfant, les ceintures, les corrieux et les frécaires du costume féminin.

On retrouvait aussi cette décoration sur le *tápét'* (prononcé *tapeut* à Saint-Alban). Le *tápét'* est une petite couverture à carreaux noirs et blancs, en drap de

pays, ressemblant aux couvertures traditionnelles des lits de la vallée, mais de taille plus modeste et à carreaux plus petits, qu'hommes et femmes se mettaient sur les épaules pour se protéger du froid et des intempéries. Pour les fermer, sur le devant de la poitrine, certains présentaient un crochet et une chaînette en laiton cousus de chaque côté sur un carré (*carrión*) de drap de couleur. La couleur des *carrións* pouvant marquer un deuil plus ou moins important comme pour le costume féminin.

Concernant le reste du costume masculin, les culottes courtes et de longs bas ont progressivement été remplacés par des pantalons longs en drap de pays uni ou à carreaux, un gilet bariolé et un chapeau de feutre⁽¹⁾.

Comme dans toute la Savoie, le costume masculin a plus rapidement disparu que celui des femmes. L'émigration saisonnière masculine, constante et importante, a amené des modes différentes et le costume des villes s'est imposé petit à petit.

Ce que l'on peut retenir de toute cette description, c'est que cette veste traditionnelle, en drap de laine écrue ou marron, ou en *miz'lan'e* (mélange de laine et de chanvre de couleur beige), était cousue de fils de couleurs et pouvait comporter des parements (petits carrés ou rectangles) de drap de couleurs à différents endroits, cela donnant un aspect coloré et gai, suivant les couleurs utilisées, à l'ensemble.

L'association Patrimoine et culture recherche des renseignements et des documents relatifs à ce type de costume masculin : photographies, peintures, morceaux ou vestes complètes, même très abîmés seront les bienvenus.

Nous recherchons également toutes informations relatives aux *tápét'*, couvertures de berceaux et coiffes des très jeunes enfants (bertins et barettes de filles et de garçons).

Xavier Mugnier

(1) PIERRE BOZON, *Le pays des Villards en Maurienne*, Editions des cahiers de l'Alpe, La Tronche-Montfleury, 1970, 289 p.

(2) DANIEL DÉQUIER ET FRANÇOIS ISLER, *Le grand livre des costumes de Savoie*, Tome 1 : Maurienne : terre de femmes, terre de costumes, Editeur : Fontaine de Siloé, Montmélian, 1996, 191 p.

(3) GÉRARD COLLOMB, YVAN CADENNE ET LOUISE ALCAN, *Vêtements et costumes dans la Savoie traditionnelle*, Editions de la Société savoisienne d'Histoire et d'archéologie, Chambéry, 1991, 167 p.

(4) YVES MOREL : notes personnelles.



■ Groupe de Villarinches se rendant au Chef-Lieu (Saint-Colomban, août 1906) avec, à gauche : Françoise Martin-Cordier (Martinan). A droite : un homme à la veste blanche qui présente un petit col et un revers contrairement à la description de la veste traditionnelle. La poche gauche est visible mais pas la patte ni le parement de drap.

Le 14 juin, La Chambre accueillera les costumes de Maurienne

Après 18 ans, le rassemblement des costumes de Maurienne est de retour dans le canton de La Chambre pour sa 7^e édition. C'est la ville de La Chambre qui a pris en charge l'organisation de cette manifestation maurienno-maurienne sous l'impulsion de Charles Villermet et Marcel Lamotte qui dirigent le comité de pilotage.

Ce rassemblement aura lieu le 14 juin prochain, dimanche de la Fête Dieu, comme ce fut déjà le cas à Aiguebelle lors du dernier rassemblement, le 18 juin 2006. Ce jour-là, Aussois est en fête le matin pour la procession avec pompiers et costumes, et n'enverra qu'un petit groupe l'après-midi. Le 7 juin a été jugé trop tôt dans la saison et les organisateurs ont voulu éviter un télescopage avec la fête de la musique le 21 juin.

Le programme de la journée s'organise toujours de la même manière avec accueil à partir de 8 heures à La Chambre (parking sur le champ de foire entre autres) et vestiaires pour les personnes s'habillant sur place, messe à 10 heures célébrée par l'évêque de Chambéry, Mgr Ballot, en plein air entre la salle des fêtes et le Bugeon.

Vers 11 h 30 séance photo, puis apéritif et repas à la salle des fêtes à partir de 12 h 30. Vers 15 heures départ du défilé en direction de La Chambre, passage devant les exposants sous le Val Buch, et direction la Mapad (maison de retraite) pour un bonjour aux anciens, puis descente vers l'Eglise et la mairie à côté de laquelle se trouvera le podium. De 16 h 30 à 18 heures passage des différents groupes sur le

podium, puis annonce du prochain rassemblement.

Cette année, les organisateurs ont souhaité mettre l'accent sur les costumes de travail et de tous les jours, et le débat est toujours ouvert. Pour ma part, le groupe dont j'ai la charge sera, pour l'essentiel, en costumes de grandes fêtes.

Une vingtaine de Villarinches des deux communes participeront ensemble, comme d'habitude, à cette nouvelle édition. On nous avait demandé de rendre le nombre de participants au rassemblement avant le 20 février dernier auprès de l'office de tourisme (OT) de La Chambre. J'ai alors inscrit 20 personnes.

Depuis cette date les inscriptions supplémentaires doivent parvenir directement à l'OT de La Chambre. Lors de la dernière réunion du comité de pilotage, le 3 mars, on comptait un peu plus de 200 inscrits.

Le nombre de volontaires pour encadrer la manifestation (accueil, encadrement, service des repas, etc.) est insuffisant pour le moment et les personnes désirant aider à l'organisation de cette journée peuvent contacter l'OT du canton de La Chambre par courrier, courriel (office@tourisme-la-chambre.com) ou téléphone (04-79-56-33-58).

Comme d'habitude, nous nous habillerons à Saint-Colomban et descendrons pour 10 heures, le déplacement se faisant soit en voitures individuelles soit par la navette qui sera mise en place par l'OT des Villards (une quinzaine de places).

Xavier Mugnier

EXPOSITION**Fouillez dans vos albums et vos greniers !**

Vivre dans des villages et dans une vallée, c'est aussi, quoi qu'en dise, vivre en communauté. Et entretenir la mémoire de ces lieux, pour les anciens et pour les jeunes, mais aussi pour les nouveaux arrivants et les touristes, c'est, grâce à leurs habitants, contribuer à donner aux villages de la vallée une image différente, évolutive, souvent positive et toujours surprenante.

Aussi, à la place de l'exposition permanente de photographies qui proposait, à la Maison du patrimoine, depuis quelques années déjà, un panorama des costumes villarin et des costumes des communes de l'Arvan-Villard, l'association Patrimoine et culture a décidé à l'automne dernier d'organiser, l'été prochain, une exposition de photographies sur le thème : « Evolution des hameaux et des paysages villarin du XIX^e siècle au XXI^e siècle ».

Le principe en est simple : à chaque photographie ancienne d'un paysage ou d'un hameau (aucune limitation dans le temps, ces documents pourront être récents ou dater du XIX^e siècle) sera associée et juxtaposée une photographie du même paysage ou du même hameau prise en 2008 ou 2009. Ainsi pourra-t-on juger de l'évolution – ou non, ce sera plus rare... – de différents lieux des Villards.

Pour monter cette exposition, on dispose certes de quelques cartes postales très connues, mais d'autres documents sont nécessaires concernant les paysages et les hameaux villarin : cartes

postales peu ou pas connues, si possible, ou, mieux, photographies personnelles.

Aussi, collectionneurs de cartes postales, confirmés ou amateurs, si vous avez dans vos collections personnelles ou dans vos archives familiales des cartes postales ou des photographies que vous jugez dignes d'intérêt pour cette exposition, nous vous remercions d'en informer l'association Patrimoine et culture (déposer un message dans la boîte aux lettres de l'association, au Martinan, ou avertir les responsables par courriel à l'adresse : villards.expo-photos2009@laposte.net).

Vous pouvez naturellement envoyer à cette adresse électronique une version numérisée de vos documents que vous pourrez également, à partir du mois de mai, remettre en main propre à Stéphanie Chaboud-Crousaz (Le Frêne) ou Christophe Mayoux (Lachenal).

Tous les documents sur papier qui nous seront confiés seront numérisés sans délai et immédiatement rendus à leurs propriétaires.

Nous comptons sur vous pour témoigner à travers cette exposition que même si la vallée est résolument tournée vers l'avenir, ses habitants n'oublient pas son passé. Et pour permettre à chacun d'entre nous de juger, décennies après décennies, si les hameaux et le paysage villarin ont évolué significativement ces dernières années, et comment.

Christophe Mayoux

Histoire d'une famille villarinche : les Bozon

1 - L'époque des notaires

Le XVIII^e siècle est une époque charnière aux Villards. La société villarinche est devenue presque exclusivement paysanne : tout repose sur la terre et surtout sur la vie pastorale, et plus encore sur l'émigration hivernale qui, seule, permet d'agrandir les propriétés et les cheptels.

Sans doute elle a ses artisans, et notamment ses meuniers et ses cabaretières, mais ils sont eux aussi paysans, éleveurs de bétail. Même les curés entretiennent des animaux et les notaires exploitent des terres avec l'aide de valets et de servantes.

Les nobles, d'ailleurs à demi-paysans, qui dominaient le pays au XVI^e siècle, ont disparu au XVII^e siècle, cédant la place aux notaires, qui vont jouer un rôle capital jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Les notaires appartenait à un petit nombre de familles et exerçaient de père en fils, certains peut-être même depuis le XV^e siècle.

Mais au cours du XVIII^e siècle la puissance des notaires s'armentise. La cause en est l'essor de l'émigration hivernale qui profite de l'épanouissement de l'économie française. Le mercier, le colporteur peuvent alors rame-

ner de leurs campagnes de substantiels bénéfices. Dès lors les Villarins peuvent se passer du notaire-banquier et il est symptomatique de voir, dans les actes notariés, décroître énormément les obligations et autres prêts d'argent. Si bien qu'à la fin du XVIII^e siècle il n'y a plus qu'un notaire aux Villards. Ainsi, à la domination des nobles, puis des notaires, succéda, après 1750, celle des marchands.

Dans la première partie du texte inédit que nous publions ci-dessous, écrit en 1968, Pierre Bozon décrit toutes ces mutations à travers l'histoire d'une famille particulière : les Bozon. Et montre l'importance (l'emprise ?) des notaires sur la société villarinche alors en plein essor.

AVERTISSEMENT : ce texte a été transcrit par Alain Bozon (Le Bessay) qui a également rédigé les notes placées à la fin de l'article. Malgré des lectures attentives et répétées, des mots (mis en italique et placés entre crochets) sont incertains tandis que d'autres sont restés illisibles. Nous remercions Mme Simone Bozon de nous avoir autorisés à publier ce texte.

**POLYCARPE BOZON,
SYNDIC DE SAINT-COLOMBAN**

1- Les origines

Bozon ou Boson (ancienne orthographe) est un nom, d'origine burgonde, porté par un roi de Provence du IX^e siècle et par divers seigneurs. Il vient de bōse [NDLR : mot allemand] signifiant méchant, au sens de redoutable. L'ancêtre était donc un de ces guerriers gigantesques faisant partie de ce peuple campé au V^e siècle dans la région rhénane.

Bousculés par les Huns, les Burgondes déferlèrent vers 450 sur ce qui devait devenir, de leur nom, la Bourgogne, et les pays du Rhône moyen, dont la Savoie (après leur défaite par les Francs, en 534, beaucoup durent chercher refuge dans les montagnes) où leurs descendants ont conservé encore nombre de leurs caractères morphologiques. Ainsi, au XIX^e siècle et même au XX^e siècle, beaucoup de Bozon, entre autres, se distinguent par la taille élevée, le front haut, la face large, les cheveux clairs.

Dans les pays gallo-romains, les Burgondes, peuple débonnaire, occupèrent souvent les terres encore libres d'un pays peu peuplé. Ainsi certains de leurs guerriers furent-ils installés dans la vallée des Villards, tardivement occupée : encore en 1561, un tiers des noms recensés sont d'origine germanique⁽¹⁾. C'est en Valmaure, au fond de la vallée, que Bozon fut établi. Bien longtemps après, en 1040, Humbert aux Blanches mains, le comte de Maurienne, dont les attaches bourguignonnes sont bien connues, céda au Chapitre de Saint-Jean-de-Maurienne, entre autres, Valmaure, et les sujets de ce village passèrent sous la coupe des chanoines. C'est ainsi qu'en 1322, un monitoire⁽²⁾ du Chapitre cite parmi les victimes d'un rapt affectant des sujets des chanoines, Johannes Bosonis (Jean Bozon) à qui furent dérobées une vache blanche et marron (les bovins de race tachetée sont d'origine burgonde) et une grosse tarière. Ce document est la première mention d'un Bozon habitant Saint-Colomban. A remarquer que, sujets du Chapitre, les Bozon ont dû [conserver] leurs bestiaux [mot illisible].

Le recensement de 1561, en vue de la gabelle⁽³⁾ du sel, dénombre cinq familles du nom de Bozon, comprenant 23 personnes. Ce clan ne formait donc que 2,3 % des habitants de Saint-Colomban et 2,2 % des familles. Il n'arrive qu'au 12^e rang des clans, le clan Martin l'emportant avec 21 familles.

Il s'agissait alors de familles pauvres ou peu aisées. Deux d'entre elles, la [sœur] de Pierre et Claude ont 2 vaches, Jean et la [sœur] de Jacques n'en ont qu'une, Pierre n'en a pas, se contentant de 7 moutons et de 4 chèvres. Certes ils n'étaient pas les seuls : les 2 premiers se classaient entre les 64^e et 102^e familles. Les cinq branches devaient encore être appartenées assez étroitement si on en juge par les prénoms en usage : il y a 4 Jean, 4 Claude, 1 Antoine, 2 Pierre et 2 Antoinette.

En ce milieu du XVI^e siècle, les Bozon apparaissent donc comme un petit clan de Valmaure, vivant avec un modeste cheptel, alors que Saint-Colomban est domi-

né par la puissante famille des nobles Martin installés notamment au château de La Sausse avec leurs immenses troupeaux. Peut-être déjà s'élèvent quelques familles notariales (Rostaing, Paret) à côté des nobles [Cuinains] Chambre. Le Chapitre a été supplanté par le duc de Savoie qui partage sa souveraineté avec le marquis de La Chambre. Les Bozon sont des Ducaux dont le syndic est Jean Martin, propriétaire de 5 vaches.

2 - La différenciation des familles

Le XVII^e siècle fut marqué par la disparition d'un grand nombre de familles, par émigration ou extinction. Celles qui se maintinrent prospérèrent à tel point que des surnoms furent nécessaires pour distinguer les diverses branches. On vit ainsi apparaître, chez les Bozon, des Verduraz, des Matraz⁽⁴⁾, des Rigautaz, surnoms dont la signification est inconnue. D'autres tirèrent leur surnom de leur fonction : ainsi, à la fin du XVII^e siècle, est désigné un Bozon-Meunier, qui faisait marcher un moulin sur Marva, un Colomban Bozon-Maréchal, qui était allé exploiter un martinet sur l'eau des Roches, à La Sausse.

Mais une branche demeurait [illisible] de tout surnom. Le plus ancien membre connu est encore un Jean né peut-être vers 1640 et mort avant 1702. Il devait descendre probablement de Jean (fils de Pierre [meunier] déjà mort en 1561 et d'Antoinette), si l'on en juge par la tradition des prénoms. Il eut au moins 2 enfants : Pierre et Jean. Celui-ci est né vers 1665 et mort avant 1715. Il épouse en 1692 Colombe, fille de Michel Charvinat, de Valmaure. Mariage au village donc, et dont il eut trois fils : Pierre, Etienne et Colomban. Il était encore assurément un [modeste] propriétaire puisque le 24 avril 1702, Maître Louis feu Pierre Rostaing, d'une riche famille notariale installée à La Pierre, accense à Jean feu Jean Bozon, un certain nombre de terres et près en Valmaure, au Tépey et à la Planard, pour 25 cartes et demie (255 litres) de blé, d'orge, d'avoine et de seigle, 1/2 quintal de pois, 9 cluies de paille⁽⁵⁾ (pour couvrir [les toits]) et 9 florins argent (6 livres)⁽⁶⁾ (notaire Pierre Tardy).

En tous cas il avait loué là une propriété importante si on en juge par les redevances. En 1703, par devant Maître Jean-Claude Frasson, Jean feu Jean Bozon reconnaît devoir à son frère, Pierre, 42 florins provenant de la vente de la moitié d'un mulet. Comme les précédents, cet acte montre bien qu'il s'agissait d'une famille non loin de l'aisance. Mais, cependant, on ne trouve aucune dette alors qu'elles abondaient à l'époque, faisant la fortune des grandes familles notariales, Rostaing, Girard, Paret, Tardy, Martin, Lambert.

3 - Pierre Bozon commence l'ascension

Pierre, l'autre des fils de Jean, naquit en 1694 (2 mai) [mot illisible]. Il a pour parrain [et marraine] Pierre et Anne Bozon. Dès 1715, on le voit acheter une terre d'Antoine Bordon-Biron pour 69 florins, petite somme sans doute (46 livres), mais il continuera à acheter, pour des sommes à peu près semblables : ainsi en 1747, 1748, 1753.

Aussi, sur le cadastre de 1731, est-il l'un des plus

gros propriétaires de Valmaure, après Claude Paret, disposant d'environ 5 hectares et d'un chalet au Tépey. Propriété encore certes modeste eu égard aux énormes domaines des notaires et des nobles, mais pourtant l'aisance vient et, en 1758, il déclare à la consigne du sel, 3 bovins, 5 moutons, 1 chèvre à saler.

En 1728, Pierre Bozon a participé à l'érection de la chapelle de Valmaure. Le 9 juin, devant l'oratoire érigé en l'honneur du glorieux saint Antoine (patron des bestiaux), au village de Valmaure, par devant Maître François Frasse, notaire à Saint-Alban, les habitants de Valmaure décident de faire construire une chapelle en l'honneur de Notre-Dame-des-Neiges et de saint Antoine. Le patronage en est donné à Claude et Colomban feu Claude Paret, qui se chargent de payer maçons et charpentiers, et dotent la chapelle de 40 livres de revenu. Les autres Valmaurins participants s'engageaient à faire les manœuvres. Sont nommés : Louis feu Claude Martin, dit Frère ; Claude feu Jean Charvinat ; Pierre, Colomban et Etienne feu Jean Bozon ; Louis feu Jean Tronel-Titaz ; Louis feu Joseph Bozon-Meunier ; Louis feu François Bozon-Rigautaz ; Claude feu Colomban Bozon-Rigautaz ; Jean-Baptiste feu Benoît Martin ; François feu Martin Charvinat ; Jean feu Pierre Favre (Trosson) ; Benoît feu Jean-Pierre Bellot ; Pierre feu Michel Tronel ; Balthazard, Etienne et Antoine feu Antoine Bozon-Matraz ; Benoît feu Colomban Martin-Garin. Les témoins requis furent Claude Jamen et Claude Bellot-Champignon, de Lachal. L'acte porte donc les noms des trois quarts des familles de Valmaure, les autres n'ayant peut-être pas d'hommes valides (ainsi Bozon-Verduraz, Bellot-Mauroz, Sallier-Caillet). En tout cas, les trois frères Bozon sont présents.

En 1731, on relève sur le livre cadastral : Bozon Pierre, feu Jean ; Bozon Colomban et Bozon Etienne, feu Jean ; Bozon (-Rigautaz ?) Claude, feu Claude ; Bozon-Verduraz Colomban ; Bozon-Rigautaz Claude et Bozon-Rigaudaz Colomban, feu Colomban ; Bozon-Rigautaz Louis, feu François ; Bozon-Matraz Etienne, Bozon-Matraz Balthazard et Bozon-Matraz Antoine, feu Antoine ; Bozon-Meunier Louis, feu Joseph. Tous sont domiciliés en Valmaure et ont des chalets au Tépey, sauf Louis Bozon-Meunier et Etienne Bozon qui vivent en montagne en Montrond. A La Sausse habitent Claude et Louis Bozon, fils de Colomban, maître-maréchal.

Ainsi 14 Bozon sont notés à cette époque, mais plusieurs devaient faire même maison. Mais l'importance relative du clan avait sûrement grandi, représentant probablement 5 % de la population de Saint-Colomban. Une seule branche a quitté le village ancestral.

Cependant Pierre a épousé vers 1720⁽⁷⁾ une fille de La Pierre, Claudine Sallier. Il en eut 4 enfants, 2 garçons : Joseph, baptisé le 2 avril 1721, et Polycarpe, baptisé le 25 janvier 1729, et 2 filles : Louise et Antoinette. Pour la première fois nous voyons apparaître des prénoms originaux, surtout cet insolite Polycarpe. Le 18 septembre 1766, Pierre fait son testament entre les mains du notaire Nicolas Rostaing, de Lachal. Il ordonne de célébrer 3 grandes messes de requiem et 6 messes basses ; il recommande de faire

quelques legs aux hôpitaux et établissements de charité de Maurienne. Il laisse 40 livres à sa fille Louise et 40 à ses petits-enfants Ambroise et Sylvestre Martin-Frère, fils de sa fille décédée, Antoinette. Il lègue le reste de ses biens à ses deux fils. Il meurt le 25 septembre, dans sa 73^e année.

Sa propriété avait, à cette époque, une valeur assez considérable, puisque Polycarpe vend, en 1782, sa part d'hoirie⁽⁸⁾, à son frère Joseph, pour la somme de 1 800 livres. Les biens fonds se trouvaient près des villages de La Pierre, Nantchenu et Valmaure, dans les montagnes du Tépey, du Coin, de Bellard et Montrond. On remarque la double origine des biens, paternels (Valmaure, le Tépey et Montrond) et maternels (La Pierre, Nantchenu, le Coin et Bellard).

4 – Le clan Bozon au XVIII^e siècle

La consigne du sel de 1758 recense 12 familles Bozon, soit 5 % du total villarin, mais l'importance relative du clan a plus que doublé depuis le XVI^e siècle, et il arrive maintenant au 8^e rang, celui des Rostaing étant le 1^{er} avec 30 familles, suivis des Martin et des Favre, puis des Tronel, Paret, Sallier, Bellot.

Ces 12 familles se répartissent ainsi :

- 8 sont encore en Valmaure : Pierre Bozon ; la veuve de Colomban Bozon, frère du précédent ; Louis Bozon-Rigautaz ; la veuve de Claude Bozon-Rigautaz ; Etienne Bozon-Matraz ; Thomas Bozon-Matraz, fils du précédent ; Dominique Bozon-Meunier, feu Louis ; Louis Bozon-Verduraz, feu Colomban ;
- 3 autres sont à La Sausse : Polycarpe Bozon, fils de Pierre ; la veuve de Pierre Bozon-Maréchal, feu Louis ; Esprit Bozon-Maréchal, feu Claude ;
- enfin 1 dernier est aux Roches : Antoine Bozon-Matraz, feu Antoine.

La consigne de 1778 dénombre également 12 familles Bozon et donne les degrés d'aisance⁽⁹⁾. Valmaure en a conservé 8 : Joseph Bozon, feu Pierre, qualifié de « *commode* » ; Louis Bozon-Verduraz, également « *commode* » ; Claude Bozon-Matraz, feu Etienne, « *médiocre* » ; Thomas Bozon-Matraz, son frère, « *médiocre* » ; Blaise Bozon-Matraz, un autre frère, « *médiocre* » ; Louis Bozon-Rigautaz, « *médiocre* » ; Dominique et son fils Jean-Baptiste Bozon-Meunier, « *médiocres* ». A La Sausse, on rencontre : Polycarpe Bozon, « *commode* » ; les veuves de Pierre et Esprit Bozon-Maréchal, cette dernière qualifiée de pauvre. Enfin, aux Roches, la veuve d'Antoine Bozon-Matraz. On doit remarquer l'aisance du clan comparativement à l'ensemble de la commune. Il compte en effet un seul pauvre : 8,3 % contre 20 %, et 3 « *commodes* », soit 25 % contre 7 %.

La consigne du sel de 1789 trouve 13 familles Bozon groupant 80 personnes, soit 4,5 % des familles et 4,8 % des personnes de la population de Saint-Colomban. Quoique ne représentant qu'un faible pourcentage, le clan occupe le 7^e rang derrière les Favre (44 familles), Rostaing (40), Martin (24), Paret (26), Sallier (20), Tronel (19).

Huit familles sont restées fidèles à l'antique berceau de Valmaure : Benoît Bozon, feu Joseph ; Hilarion et Jean-Baptiste Bozon, feu Joseph ; Jean-Philippe Bozon-Verduraz, Colomban Bozon-Verduraz et Jean-François Bozon-Verduraz, feu Louis ; Jean-Baptiste Bozon-Meunier ; la veuve de Thomas Bozon-Matraz ; Claude Bozon-Matraz ; Blaise Bozon-Matraz ; Claude fils de Blaise Bozon-Matraz. On remarque la disparition de la famille Bozon-Rigautaz. Les 5 autres sont à La Sausse et aux Roches : Polycarpe Bozon ; la veuve d'Esprit Bozon-Maréchal ; André Bozon-Maréchal, feu Pierre ; Pierre Bozon-Maréchal, feu Pierre ; Claude Bozon-Matraz, feu Antoine.

Quatre familles sont particulièrement brillantes : à La Sausse, Polycarpe Bozon, dont on reparlera : 2 mulets, 12 bovins ; en Valmaure, Jean-Philippe Bozon-Verduraz, qui possède 2 mulets et 5 bovins, Hilarion Bozon, qui a 2 mulets et 6 bovins, et Claude Bozon-Matraz, qui a 3 mulets et 7 bovins. Le clan domine ainsi Valmaure et Les Roches, uni d'ailleurs par des liens familiaux : Jean-Philippe Bozon-Verduraz a épousé Barbe Bozon, sœur de Hilarion.

5 – Polycarpe Bozon (1729-1800)

Pierre Bozon avait eu, on l'a vu, quatre enfants [dont] deux filles, Louise et Antoinette. Celle-ci, l'aînée, épousa en 1741⁽¹⁰⁾ Etienne Martin-Frère, de Valmaure (chalet en Montrond), dont elle eut deux fils : Sylvestre, souche des Martin-Frère de Valmaure, et Ambroise qui émigra à Nantchenu. Il devait devenir un riche propriétaire et eut sept fils, achetant en 1803 la

montagne de la Téchette en Bellard pour la somme de 5 760 francs. Son petit-fils, Emmanuel, sera syndic pendant de longues années vers 1830-47 et amassera une somme de 40 000 livres neuves.

Joseph, né en 1721, devait devenir un des plus gros personnage de Saint-Colomban. Il devait exercer avec succès la profession hivernale de marchand ambulant, probablement en Bresse où se retrouveront ses descendants. Il est probable d'ailleurs qu'il était l'héritier d'une tradition déjà longue car les Bozon-Matraz vont aussi l'hiver dans les mêmes parages. Quoiqu'il en soit, Joseph est parmi les notables qui le font entrer au conseil de la communauté, et il est syndic⁽¹¹⁾ en 1766.

On le voit réaliser de nombreux achats. En 1778, il est noté « *commode* », l'un des 19 de Saint-Colomban. Il a le plus fort cheptel de Valmaure : 2 mulets, 6 vaches, 16 moutons, 4

chèvres, 1 cochon et 2 chèvres à saler. Il meurt en avril 1787 ; dans son testament, il fait un legs pour entretenir un deuxième prêtre dans la paroisse. Marié en premières noces à Anne-Marie Paret, fille de Colomban, un gros propriétaire de Valmaure, il en eut 4 garçons : Blaise, mort jeune ; Benoît, Hilarion et Jean-Baptiste. Anne-Marie meurt en septembre 1766, quelques jours avant Pierre Bozon, son beau-père. Mais dès le mois de décembre, Joseph se remarie avec Ambroisine Martin-Juge, de La Sausse, déjà deux fois veuve. Il en eut une fille, Barbe. Eclairage singulier de la mentalité de l'époque.

Si Joseph, l'aîné, est demeuré dans la maison paternelle, ancêtre de tous les Bozon de Valmaure, Polycarpe eut la chance d'aller greffer une nouvelle branche de la famille à La Sausse. Baptisé le 25 janvier 1729, il alla se marier avec Barbe-Marie Combet en 1754. Celle-ci était fille de François Combet, de La Sausse, disposant d'une montagne en Rieularet. Le clan Combet était peu étendu : 2 familles en 1561, 3 en 1730, 4 en 1758, 3 en 1789, toutes établies à La Sausse.

Les deux jeunes gens avaient, l'un et l'autre, 25 ans. Un contrat de mariage, peut-être le 1^{er} de la famille, signe alors d'aisance, est établi le 4 juin 1754. La dote fournie par François Combet est encore relativement faible. Il s'agit surtout de linge et de vêtements (notamment 4 robes, 12 chemises, une paire de souliers, deux paires de sabots) et un coffre de sapin.

Polycarpe vint s'installer à La Sausse, en bord du village en venant de Valmaure, comme s'il avait la nostalgie du village ancestral. Son beau-père ne tarda sans doute pas à mourir puisqu'en 1758 sa belle-mère Anne vit avec lui, ainsi que sa belle-soeur Anne-Marie. A ce moment-là il a déjà un cheptel appréciable, plus que celui de son père : 4 bovins, 3 moutons et 4 chèvres. Ce bétail ne va cesser d'augmenter. En effet, en 1778, il a un très gros troupeau : 2 mulets, 5 vaches, 3 génisses, 15 moutons, 6 chèvres dont 4 pour saler. Sa famille est devenue elle aussi importante : 10 personnes, dont 7 enfants et sa belle-mère. Il est l'un des 19 plus fortunés de la commune. En 1789, il a encore prospéré. Sa famille compte 12 membres : sa belle-mère est morte, 2 filles sont mariées mais, en « compensation », il y a, à la maison, 2 belles-filles et 3 petits-enfants. C'est vraiment une famille patriarcale, qui dispose d'un très gros cheptel, le 2^e de la commune après (de peu) celui de Claude Pepey de Martinan. Il se compose de 2 mulets, 8 vaches, 4 génisses, 29 moutons, 9 chèvres dont 4 à saler. Il peut s'évaluer à la somme de 1 400 livres. L'été, il ajoute 6 vaches louées pour tenir une montagne, qui est sans doute le Plan du Suet, qu'il a dû acquérir. Car il a énormément acheté de biens

fonds ainsi que le révèle des sondages partiels dans le Tabellion. En 1760, il achète une terre au Planchamp, de Maître Nicolas feu Maître Louis Rostaing, celui qui, on s'en souvient, louait des terres à son grand-père. En 1757, il avait acheté des prés en Ollé de Etienne Martin-Culet. En 1782, il achète à Pierre Jamen une terre à la Blanche de 1 cartellée 1/4 (soit environ 6 ares) pour la somme de 64 livres. Les achats étaient quelquefois bien plus importants et, fait significatif, étaient traités à Saint-Jean-de-Maurienne. Le 21 avril 1781, devant le notaire Ducrué, Demoiselle Marie Cécile de Rapin, comtesse de Cuine et Villards (par sa mère, elle descendait des nobles Martin), alberge⁽¹²⁾ à Polycarpe feu Pierre Bozon, une pièce de terre aux Millières, d'environ 5 cartellées et demie, soit 27 ares ; une terre de une demi-cartellée (2,5 ares) à La Sausse

; une terre de 1 cartellée un quart (7,5 ares) en [Troncherieux] ; une terre et pré de 6 cartellées (29 ares) en Pierre Tabane, celle-ci jouxtant au midi la terre de [Mme] Catherine Brunet (baronne de Saint-Jean d'Arves, [parente] de la demoiselle [albergeant]) ; une terre d'une demi-cartellée (2,5 ares) en Champ Long ; un pré en Ollé, au Creuzat, de 7 sétérées (1 ha environ) ; plus un bâtiment en assez mauvais état : cuise et chambre dessous, écurie-grange, et un jardin

situé à La Sausse, jouxtant le chemin dessous, la terre de Martin du midi (il s'agit sans doute de la maison actuelle de Long).

La vente est consentie moyennant la somme de 900 livres. Polycarpe verse 300 livres en louis d'or de France. Les autres 600 livres seront payées au moyen d'un versement annuel et perpétuel de 24 livres de Savoie, payables à la demoiselle de Rapin le 30 avril de chaque année jusqu'au paiement final. Il pourra s'en affranchir en payant la totalité de la somme. L'albergement apparaît ici comme une sorte de vente à crédit sur une longue période. En attendant, Polycarpe se considérait comme à demi-locataire, puisque en 1786, il fait faire un constat au notaire Nicolas Rostaing sur les réparations faites aux bâtiments qu'il a albergés. Celles-ci sont estimées à [50] livres 14 sols 6 deniers, que Polycarpe retient sur les sommes qu'il devait à la comtesse. Il ressort de là qu'il savait manœuvrer avec habileté et au mieux de ses intérêts et qu'il prenait une grande extension à La Sausse.

Le 29 avril 1782, il liquide, par contre, tous les biens provenant de ses parents soit en Valmaure, Tépey, Montrond d'une part, La Pierre, Nantchenu, le Coin et Bellard d'autre part, sauf une terre située aux Roches, en les cédant à son frère Joseph pour la somme de 1 800 livres. Les témoins de l'achat sont le curé et l'avocat Jacques Emmanuel Rostaing, né à Saint-Jean-de-Maurienne où exerçait son père, François, frère du notaire de Lachal, Nicolas.

Dix jours après, Polycarpe acquiert pour 64 livres une terre d'une cartellée et demie (7,5 ares), à la Blanche, de Paul Antoine Jamen. L'année suivante, le 20 juin 1783, il achète par devant Maître Viallet, notaire à Saint-Jean-de-Maurienne, toute une propriété pour 2 200 livres payables en louis d'or de France (gagnés en émigration). Elle va du Planchamp de l'adret à la combe de Barral. Il s'y ajoute un pré sur le col [mot illisible] et des bois en dessus de Prérond. Les vendeurs sont les frères Claude et Jean-Louis feu Emmanuel Rostaing de Saint-Rémy-de-Maurienne. Ce sont les descendants du notaire Emmanuel Rostaing, de La Pierre, dont le fils Hercules, déjà émigré à Saint-Rémy-de-Maurienne, est un des gros propriétaires de 1730.

Outre de nombreux achats modestes, et d'autres



■ Le hameau de Valmaure, berceau des Bozon.



■ L'entrée de La Sausse en venant de Valmaure.

que nous ignorons, il faut remarquer que Polycarpe a fait souvent de grosses acquisitions qui lui permirent, assurément, de posséder 40 à 50 ha rassemblés autour de La Sausse et des Roches d'une part, et en Olle d'autre part avec la montagne du Plan du Suet. Propriétés acquises principalement de vieux nantis en sols, nobles et notaires, car c'est, à ce moment, à partir de 1750, que les marchands d'étoffes formaient la nouvelle aristocratie. Riche en or et en terres, elle dirige la communauté car, depuis 1738, le conseil de communauté, formé de 7 membres, se recrute par cooptation. Avant de se retirer, chacun assume la présidence sous le nom de syndic. On a vu que Joseph l'avait été en 1766. Élu en 1776, Polycarpe, à son tour, exerce la magistrature suprême en 1783, en remplacement de Claude Pepey et précédent Claude Rostaing-Capailhan, un riche personnage de Lachal. Mais en 1792, l'invasion française supprime les institutions savoyardes. Un nouveau conseil municipal de 13 membres est élu, mais la population fait confiance aux notables : Polycarpe en fait partie et Claude Pepey est nommé maire.

Les notables d'ailleurs étaient liés entre eux par des alliances matrimoniales. Il en fut ainsi pour tous

les enfants de Polycarpe. Michel, né en 1755, épouse Thérèse Girard, de La Pierre. Justine, née en 1759, se maria aussi d'abord avec un Girard, frère de Thérèse, puis en secondes noces, avec Michel Vial, originaire de Saint-Jean d'Arves, mais installé à Lachal. Etienne, né en 1757, s'unît le 3 juin 1785 à Angélique Frasson-Gorret, du Bessay. Elle était la fille de Joseph Frasson-Gorret, l'un

des plus riches personnages de Saint-Alban, puisqu'en 1789, il possède 1 mulet (il n'y en avait que 20 à Saint-Alban), 5 vaches, 2 génisses, 12 moutons, 1 chèvre (valeur du cheptel : plus de 800 livres). Il avait été syndic en 1766. Françoise, née en 1767, épouse en 1787, Nicolas fils de Gaspard Paret de Nantchenu. Ce dernier était originaire du Martinan, mais il s'était marié avec la fille unique de Jean-François Tronel-Peyroz venu lui-même des Granges à Nantchenu et considéré, en 1778, comme l'un des 19 « commodes » de Saint-Colomban.

Cécile, née en 1766, se maria pendant la période française, donc à une date inconnue, avec Colomban Martin-Rosset, petit-fils d'un notable du Martinan, Jean-François Martin-Rosset (un des 19 « commodes » de 1778), longtemps exacteur⁽¹³⁾, c'est-à-dire perceleur des impôts, de Saint-Colomban, fonction délicate demandant honorabilité et fortune.

Benoit, né en 1770, et Jeanne Antoinette, née en 1771, convolèrent avec des membres de la famille Paret-Métaz, de Nantchenu, qui, elle aussi, faisait partie des 19 de 1778. Ces riches alliances matrimoniales s'accompagnaient de dotées importantes conclues devant notaire. Voici, à titre d'exemple, le contrat dotal de Françoise, en date du 27 mai 1787, par devant Maître Nicolas Rostaing. Elle reçoit une dote de 200 livres, payable 3 ans après le mariage, 2 brebis et 1 génisse d'une année ; 12 aunes de toile [mêlée], un coffre de bois blanc fermant à clef, contenant 6 cartes 9 (> 60 litres) plus un trousseau copieux : 5 robes de drap, 4 blanchets, 15 chemises, 16 tabliers de diverses qualités (sergette, laine, mi-drap, toile mêlée), 3 paires de bas, 1 paire de draps, 1 paire de souliers, 3 paires de sabots, 2 croix d'argent, 1 chapeau, et tous les autres menus linge de femme. Non compris le trousseau (beaucoup plus important que celui de sa mère, en 1754), la dote peut être estimée à 300 livres, soit la valeur de 5 vaches (actuellement – 1968 – au moins 1 million de francs⁽¹⁴⁾).

Tel fut, d'après quelques textes d'archives, Polycarpe fils de Pierre Bozon. Fils d'une famille très ancienne de Valmaure transplantée à La Sausse, il sut bâtir une grosse fortune grâce à son commerce hivernal. Possesseur d'un des plus gros cheptels de la commune et d'une grande propriété, il fut un des principaux notables de son siècle. Il [vécut] riche et consi-

déré, et heureux aussi en sa famille, mariant à de riches héritiers ses 7 enfants. Donc personnage hors série à coup sûr, fondateur d'une de ces dynasties marchandes qui remplaçaient les dynasties notariales, elles mêmes succédant aux familles nobles.

UNE FAMILLE NOTARIALE : LES FRASSE DU BESSAY ET DE LACHENAL

Frasse est un nom d'origine latine provenant de *fraxinetum* signifiant la frénai [ou *fraxinus* : frêne]. Il s'agit donc du surnom d'une famille qui devait habiter près d'un frêne important. Il existe à Saint-Alban un hameau de chalets d'alpage appelé la Frasse, et 2 autres patronymes, Frasson et Frasset, qui ont sans doute la même origine, origine très ancienne assurément puisqu'en patois frêne se dit *frêno*, ce qui a donné le village du Frêne. La famille Frasse devait être originaire de l'Eglise, un des deux villages primatifs de Saint-Alban, qui a toujours [connu] des Frasse. Puis elle essaya dans les villages nouveaux du Bessay et de Bon Mollard.

En 1561, la consigne du sel dénombre seulement trois familles Frasse, soit 2,3 % des familles de Saint-Alban. Elles ne viennent qu'au 18^e rang des clans de cette commune, Cartier étant la 1^{re} avec 16 familles. Mais il s'agissait de familles relativement aisées : Michel et Georges ont 2 bovins chacun. Surtout Antoine est un notable : avec 9 bovins et 8 brebis, il occupe le 7^e rang, avant les nobles Jean et Claude Cuinat. Rappelons que le 1^{er}

rang appartient alors au notaire Gabriel Frasson possesseur de 19 bovins, 61 brebis, et 13 chèvres. Il est probable que Antoine et Georges étaient frères ; ils sont côté-à-côte sur les documents et leurs enfants ont les mêmes prénoms : Jacques, Urbain, Pernette chez Georges ; Louise, [Jacqueminette], Urbain et Pierre chez Antoine. Celui-ci, logiquement, devrait être la souche de la famille notariale.

En tout cas, en 1699, on trouve trois notaires à Saint-Alban : Jean-Claude Frasson, descendant probable de Maître Gabriel [Frasson], François Darves et enfin François Frasse. Celui-ci est installé au Bessay et, en 1730, le cadastre le place en tête des propriétaires de Saint-Alban avec 9,07 ha. Malgré la superficie modeste, il s'agit d'une grosse propriété, toute en bonnes terres, plus une montagne au Mont. Comme les chalets du Mont appartiennent traditionnellement aux habitants de Bon Mollard, il est fort probable que la famille de François Frasse venait de Bon Mollard (Le Bessay était mieux placé pour une étude notariale). A cette époque le clan comprend 8 familles, soit 4,7 % des clans de Saint-Alban : 2 à l'Eglise, 3 au Bessay, 2 à Bon Mollard, 1 au Bouchet. Les noms composés sont apparus : à l'Eglise, se trouvent Frasse-Boret, Frasse-Pérange ; au Bessay : Frasse, Frasse-Bottin, Frasse-Sombet ; à Bon Mollard : Frasse-Mathon.

Maître François Frasse avait plusieurs fils, tous entrés dans la basoche : en 1758, on rencontre au Bessay, Maître Laurent Frasse (qui a été regretté pour le sel en 1745 à Saint-Colomban) et Maître Joseph Frasse, mais un 3^e enfant, Jean-Baptiste, a émigré à Lachenal, transplantant la famille à Saint-Colomban.

Jean-Baptiste Frasse était né probablement vers 1710. Il avait eu d'un premier mariage, Laurent, né en 1788, qui se signala au collège Lambert de Saint-Jean-de-Maurienne comme un excellent élève en 1797, et qui devint prêtre. Veuf, Jean-Baptiste épousa une femme originale et extraordinaire, Ambroisine Martin-Juge.

Celle-ci, née vers 1722, était la fille de François Martin-Juge, de La Sausse, possesseur d'un chalet en Rieularet. Quoique de famille assez modeste, elle épouse d'abord Jean-Claude Tardy, fils du notaire Louis Tardy, de La Pierre, possesseur de deux montagnes, Sous-le-Col d'en haut et les Quatre-Maisons. Le voisinage de Rieularet et des Quatre-Maisons fait

soupçonner un mariage d'amour et déjà laisse à penser que Ambroisine devait être pourvue de beauté et de grâce hors de l'ordinaire.

De ce mariage naquit en 1745, Joseph Tardy, qui devait devenir syndic de Saint-Colomban en 1791 : c'est l'ancêtre d'un certain nombre de familles Tardy de La Pierre et des Ponts. Jeune veuve, Ambroisine s'unît, avant 1750, à Jean-Baptiste Frasse, qui lui donna de nombreux enfants : Marguerite, Louis, Françoise, Catherine, Marie, Colomban, [Acerme] et Aimable. Veuve encore une fois en 1760, elle donne le jour, en 1761, à un fils, probablement de son époux, Aimable.

Elle se remarie une troisième fois en 1766, quoique mère de 9 enfants, âgée sans doute de 43 ou 44 ans, avec un autre notable, le syndic Joseph Bozon, ce qui semble prouver des charmes encore non défraîchis. Et elle eut, de son troisième mari, un dixième enfant, Barbe, née en 1767, qui devait épouser Jacques Philippe Bozon-Verduraz et être la souche d'une lignée illustre qui compte entre autres, l'industriel fabricant de pâtes. Ainsi, cette femme étonnante, épouse des notables les plus illustres, devait être la tige des trois « rois » importants des Villards.

Jean-Baptiste Frasse, en tout cas, est en 1758, notaire, à Lachenal, et châtelain⁽¹⁵⁾ des Villards pour le compte du noble Claude de Rapin, comte de Cuine et Villards, c'est à dire qu'il exerce la justice de [l'^e lignée] sur les deux paroisses villarinches. En 1730, son frère Louis était lui-même un vice-châtelain à Saint-Alban. Mais ce magistrat a aussi une exploitation agricole tout comme les autres notaires et son cheptel comprend 5 bovins, 10 brebis, 2 chèvres. Il a une servante, si bien que sa famille compte 10 individus. Il meurt jeune, sans doute à peine quinquagénaire.

De ses 4 fils, l'aîné, Laurent, et le cadet, Aimable, devinrent prêtres. Ce dernier refusa de prêter serment pendant la Révolution, puis fut curé de Sainte-Marie-de-Cuines en 1790. Il y demeura jusqu'en 1825 où il devint chanoine de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne. Il meurt en 1828, âgé de 67 ans.

Colomban, né en 1757, suivit la carrière paternelle. On le retrouve en 1793, juge de paix des comtes de Cuine. Il a adhéré aux idées nouvelles et entreprend de réaliser [une fortune] personnelle. Il a acquis le château de La Sausse où une plaque de cheminée, datée de 1793, porte son nom : il s'agissait de la vieille demeure des comtes Martin Sallière d'Arve, vendue sans doute par les époux Claude de Rapin, ou ses fils (?), mais le château semble avoir appartenu (en 1783) à l'Arvainche Catherine Brunet. Colomban a aussi acquis les biens des églises de Saint-Colomban et de Saint-Alban. Cependant, il était frère de curés et, en 1795, il permet les célébrations du culte à Saint-Colomban. Après la Restauration sarde, il est inquiété par l'Eglise et, en 1818, il doit relâcher tous les biens ecclésiastiques qu'il possède. Il habitait alors à Sainte-Marie-de-Cuines. Son fils, Benoît Alexandre, fut aussi notaire comme ses ancêtres, et il établit sa résidence au château de La Sausse où il exercera à partir de 1815 jusqu'en 1858. Ses héritiers vendirent le château à Pierre Bozon-Maréchal.

Louis, né en 1750, conserve la demeure paternelle de Lachenal et l'exploitation agricole. Il épouse en 1775, Anne, née en 1747, fille de Jean-François Martin-Rosset, le notable du Martinan, déjà veuve de Claude Joseph Bozon-Verduraz. En 1778, il est l'un des 19 « commodes » de Saint-Colomban ; il a 5 bovins, 15 brebis, 2 chèvres et 1 mulet. Il vit avec sa femme, sa soeur Anne et une fille, Marguerite, née en 1778. On le retrouve en 1783 cautionnant, avec Joseph Bozon, époux de sa mère, son beau-père Jean-François, renouvelé exacteur. Mais lui aussi meurt jeune, en 1788. Il laisse 4 enfants : 3 filles âgées en 1789 de 11 ans, 5 ans et quelques mois, et 1 garçon, Colomban, né en 1780. Sa veuve ne mourra qu'en 1826.

L'inventaire de ses biens qui a lieu le 11 janvier 1788, par le notaire Nicolas Rostaing, nous montre quel était le train de vie d'un notable à la fin du XVIII^e siècle. La maison compte au rez-de-chaussée, cuisine et « poêle », avec chambres au dessus, plus une écurie-grange adjacente, une chambre de bois sur cave et un jardin. Tous les outils et ustensiles sont analysés : ustensiles de ménage, agricoles, d'élevage, d'artisanat (notamment pour faire les sabots), des garderobes, coffres en noyer, buffet, lit de bois blanc et de noyer. Dans la cave, un tonneau de vin et 80 cartes (8 hl) de pomme de terre. On note aussi un râtelier pour le pain, une arche de bois blanc de 200 cartes (20 hl). Le linge est abondant : 50 draps notamment, 2 matelas. On trouve aussi 32 livres de chanvre, 10 de laine noire,



■ La traversée du Bessay.

3 de laine blanche, 24 aulnes de toile [mêlée] sont chez le tisserand. La chambre de bois abrite le grain : 230 cartes (23 hl) d'orge, seigle, et froment, 2 cartes de pois et 1 de grains de chanvre. Il possédait aussi de nombreuses créances.

Les terres sont situées sur Lachenal et le Bessay ; deux montagnes enfin, l'une au col du Glandon, l'autre aux Esserts. Lors de la consigne du sel de 1789, sa veuve, Anne, âgée de 42 ans, vit avec une servante âgée de 52 ans, et ses 4 enfants. Elle a 1 mulet, 4 vaches, 1 génisse, 12 brebis et 2 chèvres. Il s'agit donc encore d'une maison aisée, malheureusement handicapée par la mort de son chef à tel point que Colombe restera illétré. La mort de Louis Frasse inaugure le déclin de cette illustre famille.

UNE TROISIÈME TRANSPLANTATION : PIERRE SALLIER EN GRANGE-NEUVE

Sallier viendrait du mot *salle*, désignant une maison aisée pourvue d'une vaste pièce. On ne sait pas grand chose sur les origines de la famille sinon qu'elle semble originaire du Martinan et qu'elle aurait essaimé ensuite vers Lachenal, La Pierre, et Valmaure.

En 1561, on dénombre 5 familles Sallier à Saint-Colombe, exactement le même nombre que pour les Bozon (2,2 % des familles villarinchies) mais comprenant 33 personnes (3,2 % des habitants). Compte tenu des prénoms, ces familles devaient être apparentées, puisque 4 chefs de famille s'appellent Colombe et 1 François. On note 4 Colombe, 3 Jean, 2 Pierre, 2 Benoît, 1 François et 1 Françoise. Sur ces 5 familles, 2 étaient très pauvres, presque sans animaux, 2 autres sont moyennes avec 2 vaches chacune. Enfin François et son frère Colombe ont 4 vaches, 10 brebis, 2 chèvres et une bergère, et cette maison se situe dans les 39 premières familles de Saint-Colombe.

En 1730, le clan Sallier compte 14 familles, 6,3 % du total ; 6 sont au Martinan, 2 en Valmaure, 3 à La Pierre et 3 à Lachenal. Colombe, François, Benoît reviennent souvent dans les quatre villages. En 1758, il y a 15 familles (6,2 %) : 4 à Lachenal, 7 au Martinan, 3 à La Pierre, 1 en Valmaure. Les quatre familles de Lachenal ont pour chefs, Claude, François, Balthazard, et Nicolas.

En 1789, le clan des Sallier s'est accru à 20 familles, soit 7 % du total ; c'est la 5^e de Saint-Colombe, après les Favre, Rostaing, Martin, Paret. Elles comprennent 7 familles au Martinan, 4 à Lachenal, 3 à La Pierre, 1 aux Roches, 3 à Valmaure, 2 à Lachal. Les surnoms sont apparus pour distinguer tant de monde : Caillot en Valmaure, Dolète, Fontaine, Grenier, Recordon au Martinan.

En 1730, François feu François Sallier, de Lachenal, possède une montagne en Rieuclaret. En 1735, ses enfants, François, Balthazard et Louis louent pour 6 ans, en l'étude de Maître Jean-Baptiste Frasse, les biens de Louis feu Alban Tardy, habitant Lachenal, pour le prix de 35 cartes de seigle, 70 cartes d'orge, 1 carte et demie de pois blanc, 18 livres d'argent⁽¹⁶⁾, 3 douzaines de cluies de paille⁽¹⁷⁾.

En 1738, Balthazard, dont la famille compte 11 personnes, possède 4 bovins et 7 brebis, donc une honorable aisance. En 1778, quoique qualifié de médiocre, Benoît Sallier, son fils, qui a également une maisonnée de 11 personnes, possède 2 génisses, 5 vaches, 17 brebis, 1 mulet, 2 chèvres, soit un gros cheptel.

En 1789, il n'a plus que 4 vaches et 1 mulet, mais il a 58 ans et 6 personnes seulement dans sa maison. C'est pourtant un notable puisqu'il fut syndic de Saint-Colombe, étant conseiller en 1783. Balthazard, né vers 1700-1710, s'était marié avec une fille de François Martin-Juge, de La Sausse, en montagne en Rieuclaret, donc encore une union d'alpage. Il eut une nombreuse famille parmi laquelle Benoît, né en 1731 et qui garda la maison familiale, et Pierre, né en 1743.

Celui-ci épouse le 9 juillet 1765 Anne Marguerite, fille unique du notaire Jean-Baptiste Girard et de feu Claude Sallier (cette dernière probablement apparentée à la mère de Polycarpe Bozon, peut-être sa nièce). Ce mariage, apparemment insolite, était dû à la seconde femme du notaire, Françoise Martin-Juge, tante de Pierre Sallier, et également tante d'Amélie Martin-Juge, l'illustre beauté, femme des notables. Veuve en premières noces de Balthazard Martin-Latour, elle avait réussi, elle aussi, à attirer un notaire dans ses bras et même à le transplanter de La Pierre en Grange-Neuve, aux environs de 1748, où on voit Maître Jean-

Baptiste Girard acheter des terres aux Roches. Or Jean-Baptiste Girard appartenait à une vieille famille notariale de La Pierre puisqu'il était fils de Maître Joseph Girard et de Marguerite Arnaud de Saint-Jean de Maurienne, veuve en premières noces de Maître François Paret. Joseph Girard, châtelain de Saint-Colomban en 1730, était frère d'un autre notaire, Michel, l'un et l'autre fils de l'honoré⁽¹⁷⁾ François Girard et cousin d'un autre notaire, prénommé également Michel. Tous des [descendants] de Maître Louis Girard cofondateur avec Michel Rostaing de la chapelle de La Pierre, vers 1630.

Maître Michel Girard, mort en 1700, ne laissa que des filles mariées à Hermillon et il fit un testament qui démontre de grandes richesses. Ses cousins se distinguent aussi, en achetant de nombreux biens, notamment en 1700 un pré à la Culaz provenant de Maître Jacques Lambert. Si Joseph devint châtelain, Michel, son frère, est curial⁽¹⁸⁾ de Saint-Colomban, en 1699, pour le comte de la marquise de La Chambre car les Girard étaient des Chambrains. En 1730, le fils de Michel, Jean, est un gros possesseur en Bellard [en *Bouyants*] et à La Pierre. Pourtant la fortune de la famille n'était pas très ancienne puisqu'en 1561, tous les Girard sont relativement pauvres. L'ascension date donc de la moitié du XVII^e siècle.

En tout cas, un siècle après, Jean-Baptiste, notaire et un moment châtelain comme son père, vient s'installer en Grange-Neuve où il accueille comme gendre, en 1765, Pierre Sallier. En 1765, l'assemblée de la communauté le désigne pour faire partie de la délégation chargée de résoudre avec l'intendant des comptes du cauchemar le sujet de l'affranchissement des droits féodaux. En 1778, quoique qualifié de « médiocre », Maître Jean-Baptiste Girard et les quatre personnes qui vivent avec lui ont 1 mulet, 4 vaches, 9 brebis, 1 chèvre.

Pierre Sallier était, l'hiver, marchand ambulant à travers les terres froides du bas Dauphiné, peut-être comme son père et ses frères. Cette profession lucrative, d'avantage même que le trafic notarial, alors en déclin, leur permet de se hisser dans l'élite. Pierre, vers 1790-1793, signe de nombreux actes d'achat en Mouillé Solé, au Villaret, en Grange-Neuve pour des centaines de livres. De sa tante, il avait hérité sans doute de nombreux biens aux Roches et une montagne en Comberousse (provenant vraisemblablement des Martin-Latour implantés en 1730). En 1789, Pierre a 1 mulet, 6 bêtes à cornes, 12 brebis et 2 chèvres. Sa famille compte 6 personnes dont un seul fils, Benoît, né en 1772. Il prospère encore assurément pendant l'intermède français, et il est toujours vivant en 1813 où il a atteint 70 ans.

UNE TRÈS ANCIENNE ET TRÈS MODESTE FAMILLE DE LACHENAL : LES FAVRE-TISSOT

Les Favre-Tissot sont l'une des nombreuses branches du clan Favre dont l'étymologie est bien connue. L'ancêtre était un forgeron, un travailleur du fer. Il est très probable qu'il était originaire du Martinan et qu'il fonda la première maison de Lachenal (sans doute au XII^e et XIII^e siècles), [et] le canal d'aménage d'eau servant à faire marcher les artifices de sa forge. Fait symptomatique d'ailleurs, en 1738, cinq ou six siècles plus tard, Lachenal compte 13 des 21 familles Favre qui forment plus du tiers des feux du village.

Au dénombrement de 1561, on compte 13 familles Favre (5,9 % des familles), le 4^e clan de Saint-Colomban après Martin, Rostaing, Girard. Parmi eux, on note déjà 2 noms composés : Favre-Novel et Favre-Perroux, et Pierre Favre-Novel est le 3^e propriétaire villarin avec 2 bovins. Derrière lui, 3 autres Favre ont de 4 à 6 bêtes à cornes, 5 de 1 à 3, 4 aucune. Parmi les membres du clan, toutes les fortunes se retrouvent.

Au cours du XVII^e siècle, les branches se multiplient puisqu'elles sont 21 en 1738 soit 9 % du total, 2^e clan villarin ex aequo avec Paret, mais derrière Rostaing (35 familles), et en même temps les surnoms sont apparus. On finira par en compter 16 au XIX^e (Alliance, Bonté, Buisson, Croix, Descotes, Doyen, Gros, Jaime, Laplace, Mot, Nicolin, Novel, Perroux, Taylaz, Tissot, Trosson). Sur ces 21 familles, une, Favre-Trosson, est installée à Valmaure, une autre, Favre-Nicolin, aux Roches, une autre, Favre-Doyen, à La Pierre, 5 autres sont au village proche du Martinan (Favre-Buisson, Favre-Novel, Favre-Perroux). Les 13

autres sont à Lachenal appartenant à 11 noms différents. Ce sont tous alors des propriétaires modestes, mais 8 d'entre eux ont des chalets au Col, à Montrond surtout, à la Soujette et aux Esserts. Celui-ci (celui des Esserts), ancêtre des Tissot, qui possèdent encore les Esserts en 1867, se nomme Pierre Favre feu Joseph.

En 1758 c'est son fils Jean-François qui porte officiellement le nom de Favre-Tissot, ce surnom, né au XVII^e siècle, venant sans doute du fait qu'un ancêtre devait exercer le métier de tisserand, alors fort nécessaire. Il fait alors parti des 28 branches du clan Favre dont toujours 13 à Lachenal. En 1789, Jean-François est mort puisque le chef de famille est sa veuve Anne, âgée de 62 ans, qui vit avec son fils Louis né en 1757, marié à Anne-Marie (?), née en 1756, et leur fils Jean-Baptiste né en 1785. Leur aisance est bien faible : 1 mulet, 1 vache et 6 moutons. Louis, absent lors du recensement, pratiquait sans doute le métier hivernal de peigneur de chanvre dans une commune appelée Saint-Martin en Bauge d'où le surnom de Saint-Martin qui est porté par la famille dès cette époque.

A cette date, le clan des Favre groupe 44 familles soit 15,4 % et c'est le premier de Saint-Colomban. A Lachenal, il y en a 25, soit 58 % du total des ménages, 9 autres sont au Martinan, d'où l'énorme supériorité des Cornières⁽¹⁹⁾. Plus tard Louis Favre-Tissot aura encore un fils, Benoît né en 1796.

Pierre Bozon
(à suivre)

(1) Tels que Amblard, Bérard, Bozon, Emieux, Emidon, Chaboud, Girard, Gontier, Gottafrey, Lambert, Ramus, Raymond, Rostaing, Oujoud, etc. ; ils représentent, en 1561, plus du quart des noms villarins, proportion de loin la plus élevée de toute la Maurienne. Cf. PIERRE BOZON, *Le pays des Villards en Maurienne*, Editions des cahiers de l'Alpe, La Tronche-Monfleury, 1970, 289 p.

(2) Monitoire : nom masculin du XV^e siècle dérivé du latin « monitorius » : qui donne un avertissement. Dans le droit canon : fulminer, jeter, lancer un monitoire. Les monitoires devaient être lus au próne de la messe.

(3) Le duc Emmanuel-Philibert avait institué la gabelle, ou impôt sur le sel, en 1560. Le monopole sur le sel était une source de gros bénéfices pour un état riche en bestiaux. Le sel était acheté en France et revendu par l'Etat. Pour contrôler la fourniture du sel et lutter contre la contrebande, on établit le système de la consigne, document où l'on inscrivait exactement chaque année tous les individus et les bestiaux par famille. Chaque chef de famille devait acheter obligatoirement le sel alloué à raison de 8 livres par personne au-dessus de 5 ans, de 4 livres pour une bête bovine, de 1 livre par ovin ou caprin, de 10 livres par porc tué, etc. Le secrétaire de la communauté confectionnait la consigne et la remettait au regrettier, commis chargé de la vente du sel et nommé par le conseil de la communauté.

(4) A la fin du XVIII^e siècle un nouveau nom est apparu : Bozon-Vialle, ce nom composé remplaçant celui de Bozon-Matraz dans la branche de Valmaure de cette famille.

(5) Cluies de paille : fagots ou liasses peignées pour couvrir les toit ou les sièges de chaise (autre orthographe : cleys).

(6) Le florin fut utilisé en Savoie jusqu'en 1717. Il fut alors remplacé par la livre, 1 florin valant 2/3 de livre. Celle-ci était un peu plus forte que la livre française, 1 livre de Savoie valant 1 livre 4 sols de France.

(7) En réalité, le 16 avril 1714.

(8) Terre reçue en héritage.

(9) La consigne du sel de 1778 ne concerne que Saint-Colomban, le secrétaire a pris soin de classer les familles en trois groupes : pauvres (20 %), médiocres (72 %) et commodes (8 %).

(10) En réalité, le 24 mai 1734.

(11) Ils sont pendant longtemps les seuls mandataires de la commune : régisseurs et procureurs. Régisseurs lorsqu'ils administrent les biens, dirigent la construction de nouveaux bâtiments, discutent avec les autorités extérieures, distribuent et emploient les produits, en argent ou en nature. Procureurs lorsqu'ils représentent en justice le corps moral de la commune ou lorsqu'ils sont chargés de poursuivre devant les tribunaux les responsables d'atteinte à la propriété communale. Ils peuvent être plusieurs pour une commune et disposent d'un conseil formé de membres élus dont ils sollicitent les avis.

(12) Albergement : acte par lequel un seigneur confie à un paysan une terre en bail de longue durée.

(13) Exacteur : agent placé sous l'autorité d'un syndic, la perception des impôts lui est confiée, dans chaque paroisse.

(14) Selon l'Insee 1 franc de 1968 vaudrait 1,120 euro de 2008. Pierre Bozon voulait ici très probablement parler de 1 million d'anciens francs (10 000 francs) soit environ 11 200 euros.

(15) Ce n'est pas un possesseur de château, mais un officier astreint à résidence, responsable, par délégation de pouvoir, de la garde d'un château et de l'administration de tout ce qui en dépend dans un rayon de 10 km environ.

(16) Livre d'argent : monnaie de Savoie.

(17) Honorable : gros marchand, bon artisan, quelqu'un qui a de quoi dans l'existence. Ne comporte aucun jugement de valeurs. A tendance à se démocratiser au XVIII^e siècle.

(18) Curial : procureur.

(19) Aux Villards, les habitants de chaque hameau avaient si bien conscience de former vraiment une entité qu'ils portaient des noms immémoriaux. Cf. PIERRE BOZON, *Le pays des Villards...* 1970, page 124.

La municipalité lance des études pour urbaniser trois nouveaux secteurs de la commune

La municipalité de Saint-Colomban (presque au complet) a présenté publiquement, le 28 février dernier à la salle des fêtes, devant plus de 160 personnes, ses futurs projets d'urbanisation. Alors que l'on attend toujours la réalisation des programmes immobiliers prévus depuis plusieurs années au Mollaret et à La Perrière (sans parler du front de neige dont le projet semble au point mort), cette volonté d'urbanisation n'est-elle pas un peu paradoxe voire superflue ?

Pour Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, au contraire, c'est une nécessité car il faut que Saint-Colomban augmente rapidement son parc immobilier pour devenir pleinement une station d'hiver (durant 1 mois et demi au maximum) et surtout d'hiver (de Noël à Pâques selon l'enneigement) de façon à justifier les efforts financiers que la collectivité supporte pour, par exemple, maintenir au pays une boulangerie et une école. Des lits supplémentaires sont également une nécessité économique pour le gestionnaire des remontées mécaniques qui annoncent des bilans chaque année déficitaires (*lire page 2*).

Maurice Bozon a également indiqué que compte tenu des délais pris par les études (entre 2 et 3 ans), ces nouveaux sites ne seront pas urbanisés avant 2011 ou 2012. Et, venant dans la continuité des projets de construction en cours au Mollaret et à La Perrière, cette urbanisation serait repoussée d'autant si ceux-ci venaient à prendre du retard.

Après cette introduction, M. Biays, architecte, urbaniste et paysagiste qui pilote le projet, a présenté les 3 sites choisis :

- le haut de La Pierre : cette zone est située au-dessus de l'ancien garage des dameuses jusqu'à la route forestière ;

- Le Châtelet : cette zone était prévue au plan d'occupation des sols (POS) depuis la fin des années 80, au moment de l'équipement de l'Ormet, puis maintenue au plan local d'urbanisme (PLU qui remplace le POS) au moment des constructions à La Perrière (début des années 90). Elle prévoyait la construction de petits chalets pour un total de 150 lits environ qui n'ont jamais vu le jour la politique d'alors étant plutôt de privilégier des constructions dans les hameaux existants et pas entre les hameaux ;

- en contrebas du hameau de Lachenal dans une zone située au-dessus de la déchetterie. Ce projet devrait s'articuler autour de la piste de l'eau qui relie la route départementale (après le café du Sembuis) au lotissement de Lachenal.

Si les deux premières zones privilieraient la construction de lits, sous Lachenal, il y aurait plutôt la création d'entrepôts pour du matériel agricole à l'exclusion de bâtiments pour l'hébergement d'animaux (bergerie, écurie, etc.).

M. Biays a également rappelé que la population permanente de Saint-Colomban vieillit car il n'y a pas assez de travail dans la vallée pour les jeunes mais également pas assez de logements en location ou en accession à la propriété pour ceux qui voudraient y rester. De ce fait, les investissements publics réalisés sont le plus souvent surdimensionnés par rapport au nombre réel de personnes qui résident de la vallée et loin de l'équilibre financier recherché. Il en est

de même des remontées mécaniques qui souffrent du manque de lits et en compensation desquels la commune verse à la Satvac (gestionnaire des remontées mécaniques de la commune) des pénalités (385 000 euros en 2008) qui sont perçues comme une garantie de recettes. Et donc, pour enrayer cette spirale déficitaire, il faut dynamiser l'activité touristique qui permettra de créer des emplois pour fixer des jeunes au pays et maintenir les équipements publics actuels.

Même si la municipalité a des idées sur ce qu'elle veut faire sur ces futurs sites, rien n'est figé ; elle souhaite que les habitants de Saint-Colomban s'impliquent dans la définition de ces zones (Hervé Tardy indiquant que « *dans ce domaine les conseillers ont aussi besoin d'être conseillés* »). Pour cela un questionnaire a été envoyé à tous les contribuables de la commune pour connaître leurs souhaits en la matière. Au 15 mars, date limite de renvoi, une soixantaine étaient revenus.

Au vu des propositions qui seront reçues et retenues, le PLU devra probablement être modifié car certaines parties de ces zones, actuellement, ne sont pas actuellement.

Pour structurer ces zones dans le cadre d'une démarche globale et inno-

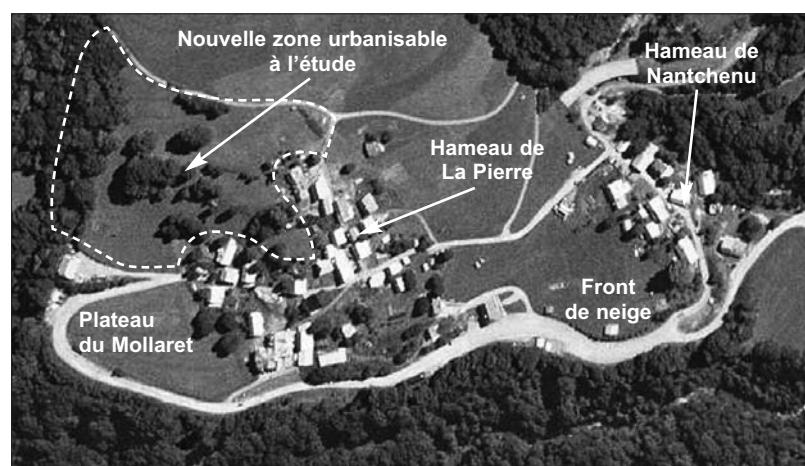
concernés pour la maîtrise foncière (les propriétaires conservant par ailleurs un droit de priorité dans les actions menées), et un cahier de réflexion sera ouvert en mairie pour noter les idées et les remarques de la population au cours des études afin d'aboutir à un programme d'aménagement d'ensemble.

A la fin de cette présentation somme toute théorique, la parole a été donnée à l'assistance pour un premier échange de vues.

- Doit-on implanter des bâtiments « *verrues* » en contrebas de Lachenal, dans une zone qui pourrait devenir une réserve foncière de la commune, au risque de pénaliser les futurs projets de constructions privés ? (« *Il faut penser à nos enfants et à nos petits-enfants* » (Maurice Frasse).

- Sur la concertation : à la différence de celle entreprise pour la ZAC, où des réunions de concertation étaient prévues, ici tout sera géré par le biais de questionnaires. Il est aussi demandé que, dans la collecte des *desiderata* des habitants, soient intégrés et pris en compte les coûts financiers et budgétaires nécessaires pour que ces projets soient viables.

- Concernant la station de ski, à quelle rentabilité globale veut-on arriver ? Si on



vante, les responsables, avec l'aide de la population, devront aborder les questions suivantes : • besoin de logements touristiques et permanents ; • optimisation des déplacements dans la vallée et réflexion sur la place de l'automobile ; • étude des besoins nouveaux en équipements publics ; • étude sur les paysages et les espaces verts ; • progression vers une activité touristique viable ; • dynamisation de la station d'hiver par la création d'un front de neige ; • développement urbain durable, avec efficacité énergétique et empreinte écologique.

Pour y répondre, la commune a décidé de s'engager dans une concertation qui devrait permettre de recueillir les propositions des Villarins (tout en sachant qu'il y a des éléments à conserver, en accord avec l'identité de la vallée) qui devront répondre à la question : quel village veulent-ils avoir dans 20 ans ?, et dire ce qui pour eux est acceptable ou pas dans cette évolution.

Après la collecte des questionnaires et leur dépouillement, les études préalables seront lancées. Suivront la présentation des réflexions menées sur les différents secteurs et des réunions de concertation avec les propriétaires des secteurs

suit la logique commerciale de l'exploitant, il n'y aura jamais assez de lits, et cette logique peut-elle être celle de la commune ? « *Il ne faut pas que la commune devienne un Saint-Sorlin bis qui n'est pas une belle commune.* »

- En réponse à cette remarque de Christian Bozon-Vialle, Gilbert Pautasso a demandé si on connaissait le taux d'occupation des lits aux Villards et Jacques Maurino a indiqué que Saint-Sorlin « *ce n'est pas la catastrophe ! Il y a des commerces dont 3 boulangeries et une banque et surtout des médecins et une pharmacie. Alors, qui sont les plus mal lotis : les personnes âgées de Saint-Colomban ou les touristes et les habitants de Saint-Sorlin ?* »

- Sur ce point, Maurice Bozon a rappelé que la poste et la boulangerie sont des services difficilement rentables et certains (la poste et l'école) peuvent à tout moment être remis en cause et supprimés, ajoutant : « *Il y a dans la vallée trop peu d'habitants permanents à 100 % et si cette tendance continue, on n'ira pas très loin* ».

- Selon Hervé Tardy, conseiller municipal, on ne deviendra pas Saint-Sorlin car la commune va agir en faisant à chaque

fois des « *opérations chirurgicales* » sur le plan immobilier, l'équipe municipale s'étant engagée au début de mandat à réaliser 2 000 lits maximum en 6 ans. Un avis partagé par Pierre-Yves Bonnivard, conseiller municipal, qui souhaite que Saint-Colomban conserve son caractère authentique. Et Hervé Tardy d'ajouter que dans la conjecture actuelle « *si on en réalise 1 000, on sera contents.* » Reste une question, compte tenu de la santé financière des collectivités locales : comment faire ces lits ?

- Pour Gilbert Pautasso : « *On voit bien que les zones délimitées pour les projets futurs ne permettront pas des constructions monstrueuses.* »

- De toute façon, le virage touristique a été pris et, comme dans toutes les stations, des services sont désormais attendus que ce soit par les touristes ou par les habitants : garderie, cinéma, commerces, etc., qui permettront de faire évoluer la commune et de conserver les jeunes qui le désirent.

- Il faut renforcer le ski l'hiver, pour conserver les touristes, et en attirer d'autres l'été grâce au formidable atout qu'est le massif de Belledonne en possibilité de randonnées (Paul Paret).

- Selon Maurice Bozon, si, l'hiver, on sait gérer car on a l'expérience, si l'été (juillet, août et un peu septembre) on a une clientèle villarince stable qui fait vivre la vallée, il convient de gérer au mieux le printemps, notamment avec le ski de randonnée et, dès qu'il est ouvert, le col du Glandon si prisé des cyclistes.

- Egalement, il faut que les parkings soient disposés en retrait des hameaux, et non pas le long des routes comme souvent aux Villards. L'architecture des hameaux villarins est belle mais quand on traverse Saint-Colomban, on ne voit que des parkings et des voitures. Il faut mettre les parkings derrière les bâtiments (M. Decket).

- M. Vincent Biays a repris la parole pour affirmer que cette démarche de concertation tient à ces questions : « *Que veulent les habitants de Saint-Colomban ? et quel est le devenir du bâti existant ?* » Les habitants de Saint-Colomban doivent s'approprier ces projets tant sur le plan paysager (architecture) que sur le plan économique (rentabilité, accueil) pour que ceux-ci soient pérennes. Et de raconter cette anecdote : « *En septembre dernier j'étais avec mon équipe pas très loin de Saint-Colomban et on s'est dit : tiens, on va manger à Saint-Col. Eh bien, je n'ai pas pu et on a fini à Cuines !* »

En conclusion, comment ne pas être d'accord avec Yves Bonnivard quant il conclut que si on veut faire de Saint-Colomban la dernière réserve d'*« Indiens »* et ne pas évoluer, tant économiquement qu'au niveau de l'immobilier, il faut le dire. « *Moi je suis un vieux Sioux et je n'attends plus grand chose de l'évolution à long terme, mais il faut savoir qu'il y a aux Villards de nombreux jeunes Sioux qui ont, eux, l'avenir devant eux et qui veulent s'investir et rester travailler dans la vallée et, donc, qui attendent que l'on fasse évoluer le pays.* » (*)

Christophe Mayoux

(*) Sur ces projets d'urbanisation lire, page 11, les points de vue de Yves Bonnivard et Gilbert Pautasso.

Une réunion riche en éclaircissements

On peut tirer quelques enseignements de la réunion publique d'information sur l'urbanisation qui s'est tenue à la salle des fêtes de Saint-Colomban le 28 février.

En général, ce genre de réunion fait partie d'un processus bien rodé qui entérine les réflexions pertinentes de quelques personnes qui se sont penchées sur le sujet : en l'occurrence l'urbanisation de 3 secteurs : La Pierre, La Perrière ou Le Châtelet (c'est selon) et Lachenal (en contrebas du village), en plus des secteurs déjà en cours ou en attente ou en suspens.

Or les débats ont pour une fois pris de la hauteur :

1 – La place de Saint-Colomban au sein des Sybelles. On a appris par l'intermédiaire de Christian Bozon-Vialle qu'au moment de la signature de la première convention de délégation de service public entre la commune et la Satvac (1998, qui prévoyait notamment le paiement de pénalités pour les lits non construits), la rentabilité de la station de Saint-Colomban n'était pas une condition indispensable puisqu'elle était considérée comme partie intégrante d'une entité : Les Sybelles. On a appris aussi, concernant ces pénalités, que la 2^e convention signée en septembre 2005 était beaucoup moins favorable.

2 – Le « développement » des Villards vu par les différentes composantes de la population :

- des habitants qui ont fait le choix de rester ou de revenir au pays ne voudraient pas être considérés comme des « Indiens » dans une réserve mais aiment vivre dans un village suffisamment

animé toute l'année et conservant son cachet ;

- certains résidants secondaires qui reviennent peu ou prou au village aiment que l'on ne touche à rien, surtout pas à une certaine tranquillité, les « Indiens » veillant au grain 365 jours par an... ;
- et les jeunes dans tout ça voudraient eux profiter autrement de ce qui reste des retombées fiscales, la conjoncture étant de moins en moins favorable notamment pour l'emploi.

3 – Le nombre de lits minimum et maximum nécessaires a été largement débattu, ainsi que le choix des sites et la préservation de l'identité de chaque hameau : par exemple, ne pas fusionner La Pierre et Nantchenu...

4 – Le terme de « développement durable » a été évoqué. En effet, c'est bien de la place de chacun dont il est question et surtout de celle des générations à venir dans un environnement « préservé ».

La synthèse et le consensus ne sont pas faciles à dégager dans la vallée, mais ceci n'est pas nouveau.

Une donnée devrait pourtant être prise en compte : au siècle dernier, on a vu les Villarins fuir des conditions de vie délicates et s'exiler avec une réussite certaine. L'inversion du processus est-il possible et souhaitable aujourd'hui ou bien est-il déjà trop tard ?

Yves Bonnivard

(*) NDLR : conseiller municipal de Saint-Colomban et président du district (1995-2001). Signataire en 1998 pour la commune de Saint-Colomban de la convention déléguant la gestion du domaine skiable à la Satvac.

De lits d'amour en pénalités

On le sait, le Villarin est amoureux à l'excès de son pays. C'est ainsi. Mais on l'aime chacun à sa façon et faire une synthèse des différentes manières est bien difficile.

Une nouvelle preuve vient d'en être donnée au cours de la réunion publique d'information proposée par la municipalité pour présenter ses projets en matière d'urbanisation (28 février dernier, lire page 10). Cette réunion a connu un réel succès d'affluence mais beaucoup de participants ont cru que l'on allait faire le point sur le dossier de l'imobilier ce qui ne fut pas le cas (comme indiqué d'ailleurs sur les affiches invitant à cette réunion). Et pourtant comment l'urbanisation future ne serait-elle pas liée aux constructions projetées ? Quoi qu'il en soit dans l'esprit de l'assistance le décalage était fait. Et durant toute cette réunion l'on ne put sortir complètement de cette ambiguïté pour rester sur l'objet même du débat.

Et voilà qu'à propos de ces zones bien délimitées qui ne permettront pas des projets d'envergure et dont, par ailleurs, l'équipement est soumis à la concertation (avec une enquête lancée par questionnaire), les pénalités dues à la Satvac sont ressorties du débat tout comme est revenue l'idée qu'il ne fallait pas suivre l'exemple de Saint-Sorlin la commune voisine. En somme, les vieux démons ont ressurgi. « Moi, mes pénalités étaient moins lourdes (sous entendu : que celles acceptées par d'autres responsables) et je ne suis pas pour la construction de nombreux lits. » Après avoir signé la convention pénalisant le manque de lits, pourquoi en construire ? Saint-Colomban est bien ainsi. « Faites des lits mais si possible loin de mon village. »

« Pas de hangars en contrebas de Lachenal. » « Pourquoi ne pas prendre pour point d'appui le compte rendu de la commission ayant statué sur la ZAC de Lachenal. »

En résumé : pourquoi ? et si..., non pas ça..., y a qu'à..., etc., hiver, été, printemps, automne, j'ai les 4 saisons...

Chacun dans cette enceinte a laissé parler son cœur (ses intérêts ?) plus que la raison. Le déroulement de la réunion a donné alors une impression de confusion et d'être décousue. Dans ce vaste creuset les idées et les désirs prenaient corps, s'affrontaient parfois avec vivacité mais toujours dans la correction. Messieurs Biays et Albert eurent le mérite de recentrer constamment le débat expliquant que l'on n'en était qu'aux prémisses du projet, que celui-ci n'était qu'un élément du puzzle, et qu'il devait s'intégrer dans l'ensemble des projets immobiliers à venir. On peut d'ailleurs légitimement se demander si ce n'est pas l'inverse, c'est-à-dire que finalement, grâce à cette réunion, l'ensemble des réalisations envisagées vont se retrouver pour la première fois au centre d'un débat ouvert à tous les Villarins. Et, de réunions en réunions, l'ensemble des propositions qui n'avaient pas leur place lors de ce débat préalable viendront naturellement s'insérer dans le projet global de la commune.

Après une nuit agitée durant laquelle les ménages ont cogité il en résulte que cette réunion, en définitive, a été beaucoup plus positive qu'il n'y paraissait de prime abord. Alors à fond les neurones pour la prochaine « foire d'empoigne » qui permettra aux projets d'avancer.

Gilbert Pautasso

Une réponse à la « marée verte »

L'association foncière pastorale (AFP) intercommunale a huit ans : à l'issue de débats parfois animés, elle a été créée en février 2001 à l'initiative du district de la vallée des Villards, présidé alors par Christian Bozon-Vialle.

Beaucoup de Villarins, à commencer par l'Association des Villarins et des amis des Villards, voyaient avec inquiétude l'envahissement rapide de la vallée par la brousse et les arbres, la « marée verte », et l'AFP a été créée pour apporter une réponse à cette invasion. Certes, sa surface n'est pas très importante, une trentaine d'hectares, mais elle est bien située au cœur de la vallée, entre les hameaux de Lachenal, du Bessay et du Planchamp, dans une zone propice au maintien de l'agriculture.

Car l'objet d'une AFP est d'abord de permettre à des exploitants agricoles d'exercer convenablement leur activité, c'est-à-dire de pouvoir disposer de terrains en bon état, avec des lots de superficie suffisante. Le parcellaire extrêmement morcelé de nos communes, conséquence de la démographie vigoureuse des siècles passés, ne permet plus aujourd'hui une exploitation moderne. Il faut donc effectuer un remembrement, et l'AFP permet de le faire sans toucher à la propriété privée, puisqu'elle ne fait que gérer les terrains qui lui sont confiés par les propriétaires.

Ce remembrement n'est pas facile, et l'AFP a mis plusieurs années pour arriver à définir des lots convenables, pour faire un état des lieux parcelle par parcelle, pour commencer la remise en état des terrains, pour attribuer en location 4 lots à des éleveurs, qui s'engagent en contrepartie à les entretenir. Et il faut rendre hommage aux bénévoles du conseil syndical et à ses différents présidents qui ont multiplié les

réunions, les démarches administratives, les visites de terrains, la surveillance des chantiers de remise en état des parcelles. Et il faut également souligner la forte implication du district puis de la communauté de communes, qui ont porté puis soutenu l'AFP avec une aide financière(1), aide doublée par le département de la Savoie, qui entend sauvegarder autant que possible l'agriculture de montagne.

Après plusieurs années de fonctionnement, le bilan est positif, ce que chacun peut constater depuis la route du Planchamp ou entre Le Bessay et Lachenal. Les visites de terrain effectuées par le conseil syndical ont permis de vérifier que les éleveurs effectuaient un entretien globalement satisfaisant, malgré quelques zones qu'il faudra améliorer. Après les travaux prévus ce printemps et à l'automne, la remise en état de la zone couverte par l'AFP sera bien avancée.

Le travail n'est pas pour autant terminé : la grosse tâche de mise à jour des statuts de l'association, pour qu'ils correspondent au décret ministériel de mai 2006, doit être terminée avant la fin de l'année, et la chambre d'agriculture, mandatée par le conseil syndical pour l'effectuer, y travaille actuellement. Une extension de l'AFP dans les secteurs de Champ Martin et du Banchet, déjà votée en assemblée générale, sera ensuite engagée. D'autres extensions, en particulier sur Saint-Colomban, seront étudiées et proposées au vote en assemblée générale.

Georges Quézel-Ambrunaz(*)

(*) Président de l'AFPI ; maire de Saint-Alban de 2001 à 2008.

(1) 20 000 euros par an. Par convention avec le conseil général, une somme équivalente provient du département

Les frênes, les églantiers et le beau pays des Villards

Je tiendrai, cette fois, la commune de Sainte-Marie-de-Cuines à l'écart. Ce dont je veux parler n'intéresse que la vallée des Villards. Les élections de mars 2008 ont modifié en profondeur les équipes municipales et intercommunale. Sans doute aucun, ces équipes se sont retrouvées confrontées à des situations embarrassantes. Je salue les efforts et le travail déjà fourni par les vingt élus de la vallée et leur souhaite courage et ténacité. Une question d'ampleur sur laquelle ils ne se sont pas encore penchés – ou si peu – les attend cependant : c'est celle de l'état de notre nature et de l'activité agropastorale.

Agriculture et élevage ont permis la vie dans la vallée des Villards depuis que les hommes y sont venus et s'y sont installés. C'était il y a plus de mille ans nous a appris Pierre Bozon. Depuis ce moment, de clairière en clairière, de brulis en brulis, d'une création de « murger » à l'autre, avec des moyens rudimentaires, nos lointains ou plus proches ancêtres ont créé un pays où il fait bon vivre. Pas un arbre de trop, pas de branches qui égratignent le ciel, pas un buisson d'épine gênant, pas une « patinette » de foin oubliée autour des cailloux ou sur une « brouve ». C'est ainsi qu'était encore le pays de nos pères il y a seulement 50 ou 60 ans.

Le pays de nos pères... car dans le nôtre, broussailles et buissons et frênes se sont réinstallés en abondance et continuent leur invasion sous nos yeux distraits. Maintenant, on parcourt le pays comme aux temps anciens : en partant d'une clairière pour rejoindre la plus proche à travers bois et taillis. On retrouve

ve encore les villages mais, patience, cela ne va pas durer. En un demi-siècle, nous ne sommes pas tout à fait retournés au pays de l'an 1 000 mais, patience encore, nous sommes sur le bon chemin et à vive allure... Nous affirmons volontiers notre attachement au pays. Mais nous nous inquiétons peu face à ce retour au pays d'origine. Cet immense gâchis, c'est nous, Villarins, propriétaires de quelques ares, propriétaires parfois bien chatouilleux, qui l'avons laissé s'installer.

Cependant, depuis mille ans, la raison d'être de notre pays n'a pas changé. Elle reste agropastorale, enrichie peu par les possibilités touristiques. Pouvez-vous longtemps encore oublier cette vocation ? Pouvez-vous longtemps encore ignorer qu'en négligeant notre environnement nous sabordons nos ressources touristiques ?

Je l'ai dit : je mesure l'importance de la tâche devant laquelle nos élus se sont trouvés il y a un an, mais je regrette que si peu ait été dit – à tout le moins dit – au sujet de la remise en état du pays et du soutien à l'élevage.

On sait que l'initiative personnelle n'a plus la même efficacité qu'autrefois, on sait que si elle n'est pas accompagnée par les collectivités, elle ne peut pas grand-chose. Il serait donc bon d'envisager, à l'échelle de la vallée, une politique d'entretien, une politique agricole, à la hauteur du défi que nous proposons la nature, à la hauteur des ambitions que nous avons pour notre pays.

Edmond Lauminy(*)

(*) Maire de Saint-Alban de 1995 à 2001.

SAINT-COLOMBAN**● SÉANCE DU
17 JANVIER 2009**

Absents : Norbert Combet, Ségolène Coin, Anne-Karine Favre-Bonté qui ont donné procuration à, respectivement, Maurice Bozon, Georges Favre-Bonté et Pierre-Yves Bonnivard. Après des questions de Stéphan Pezzani (la Satvac a-t-elle versé à la Maison du tourisme les 15 000 euros de subvention pour la promotion ? réponse : oui) et de Patrick Martin-Fardon (au sujet de la buse à placer pour sécuriser le passage des Ecolors ; réponse : c'est en attente car c'est lié au développement de l'immobilier), le compte rendu de la réunion du 28 novembre 2008 est adopté à l'unanimité.

1 – Urbanisations futures

Le maire rappelle les secteurs à urbaniser : en contrebas de Lachenal (avec étude pour transformer en accès la piste réalisée pour le réseau d'assainissement, et constitution d'une zone agricole vers la déchetterie) ; au Châtelet (zone située après le pont, à droite en allant vers le col du Glandon, en face les résidences de La Perrière) ; à La Pierre (en Bassonnette et à l'Epinette : front de neige). Il indique que la commission communale d'urbanisme a choisi (décembre 2008) M. Vincent Biays, architecte et urbaniste pour piloter ces études (honoraires : 12 180 euros HT) et informe le conseil qu'une modification du PLU communal sera nécessaire avant de lancer l'étude. Une réunion publique d'information sur ces questions est programmée pour le 28 février (*lire pages 10 et 11*).

2 – Boulangerie

Le 8 décembre dernier, M. Masson, gérant de la boulangerie-épicerie communale, infor-

mait la commune que son départ était fixé au 31 décembre 2008. Avec l'accord du conseil municipal, une délibération a été prise et rattachée à la réunion du 28 novembre 2008 pour permettre la signature d'un contrat de location gérance avec un nouveau gérant dès le 1^{er} janvier 2009 afin que le commerce ne soit pas fermé pour les vacances de fin d'année. Ce contrat, établi avec M. et Mme Stéphane Perrelle, est prévu pour une durée de un an avec révision possible dans six mois. Hervé Tardy souligne que M. Masson n'a pas respecté les trois mois de préavis. De ce fait, la commune s'est retrouvée devant le fait accompli et il a fallu réagir dans l'urgence. Par ailleurs, pour la bonne exploitation du commerce, les nouveaux gérants souhaitent racheter le petit matériel (acquis par M. Masson) pour un montant de 10 000 euros environ financés par un prêt auprès de la Banque de Savoie qui leur demande une caution. A l'unanimité la commune se porte caution pour ce prêt.

3 – Echanges de terrains

• Suite à la demande de M. et Mme Jansen et à la décision du conseil municipal du 28 novembre dernier, une rencontre a eu lieu à la mairie entre le maire et les demandeurs à l'issue de laquelle M. et Mme Jansen ont proposé, cette fois, en échange de la parcelle communale section F numéro 960 (205 m² aux Esserts) et en plus de la parcelle section E numéro 701 (200 m² à la Teppe), la parcelle section F numéro 949 (67 m² aux Esserts). Dans ces conditions le conseil approuve [(9 voix pour, 1 contre (A.-K. Favre-Bonté) et 1 abstention (P.-Y. Bonnivard)] cet échange qui se fera sans soulté et aux frais des demandeurs.

• Le conseil prend connaissance d'une demande de M. et Mme Alain Bozon (Le Bessay, 31 décembre 2008) qui souhaitent acquérir quatre ruines de cha-

lets d'alpage et leurs emplacements situés sur des terrains communaux cultifs en Rieuclaret, en échange de parcelles leur appartenant à prendre dans une liste de parcelles jointe à leur lettre. Le conseil municipal reporte sa décision à la prochaine réunion pour prendre le temps d'étudier cette demande.

4 – Personnels communaux

• Compte tenu des dispositions réglementaires en la matière, le conseil décide d'instituer à partir du 1^{er} janvier 2009, l'indemnité d'exercice des missions des préfectures pour la filière administrative, soit : grade de secrétaire de mairie : 2 744,08 € brut annuel (2 fois le montant de référence) ; grade d'adjoint administratif 2^e classe : 2 286,74 € brut annuel (2 fois le montant de référence).

• Concernant l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) pour les autres employés de la commune, le conseil municipal décide la mise en place de l'IAT à compter du 1^{er} janvier 2009 et fixe pour l'instant à 1 le coefficient qui sera fixé définitivement ultérieurement en fonction de celui défini par la communauté de communes pour les employés territoriaux de son ressort. A noter que les conseils municipaux des communes de Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Alban et de la communauté de communes ont institué cette indemnité.

• Enfin, le conseil décide de mettre en place une indemnité d'astreinte à la semaine pour l'agent technique effectuant le déneigement, une semaine sur deux, avec les employés de la communauté de communes, pour la période du 1^{er} décembre 2008 au 30 mars 2009, selon le taux d'indemnisation en vigueur (149,48 € brut).

5 – Questions diverses.

Le conseil :

- repousse à la prochaine réunion (après visite sur le terrain) sa décision concernant la déclaration d'intention d'aliéner présentée par M^e Blanc, notaire, concernant la parcelle cadastrée section F numéro 455 (Lachenal) qui fait l'objet d'une transaction entre Mme Jeanne Aimé et M. Yves Morel ;
- donne son accord (P. Martin-Fardon s'abstenant) pour l'installation de commerces ambulants : Eric Pommier, *La Récré à Piz'*, les mardis et les vendredis, au pied des pistes, du 10 février au 6 mars 2009, ainsi que le mercredi, au pont du Châtelet, du 1^{er} juillet au 26 août 2009, et Pascale Excoffier, *Le Cass'Dalle*, au pied des pistes, pour la saison d'hiver, une fois par semaine (autre que le mardi et le vendredi) ;
- accepte l'arrêté d'alignement présenté par le cabinet GE-

■ BRÈVES

► **RISQUES NATURELS.** Une enquête publique est ouverte à la mairie de Saint-Colomban portant sur le projet du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune. Le dossier est consultable à la mairie du 13 mars au 17 avril 2009, le mardi et le vendredi de 14 heures à 18 heures, et le vendredi de 9 heures à midi

► **EPAVES.** La commune de Saint-Colomban va organiser au printemps une campagne d'enlèvement et de destruction des véhicules inutilisés entreposés sur le territoire communal. Cette opération doit permettre aux habitants de la commune de se débarrasser des épaves de voitures mais aussi des petits engins agricoles. En accord avec la réglementation en vigueur, une campagne d'affichage rappellera qu'un véhicule abandonné sur le domaine public, à l'état d'épave, compromet la sécurité des personnes et notamment des enfants, porte atteinte à la salubrité publique, nuit à la qualité du cadre de vie des riverains et est susceptible d'entraver les actions municipales en matière de propriété des lieux publics sans parler des problèmes de sécurité (accès des véhicules de secours par exemple). Chaque personne concernnée sera contactée par la mairie pour donner son accord pour cette opération. Mais il faudra au préalable fournir la carte grise de l'épave à évacuer pour que puisse être engagée la procédure de destruction. – (C. Mayoux)

BUDGET 2009**SAINT-COLOMBAN****Route d'accès au domaine skiable :
la fin d'un gros chantier**

Le budget 2009 de la commune, adopté par le conseil municipal le 27 mars 2009, s'équilibre en recettes et dépenses à 1,725 million d'euros en fonctionnement et à 2,125 millions d'euros en investissement.

• En fonctionnement, pour les dépenses, on trouve les charges à caractère général (364 705 euros) avec, cette année, la prise en compte de l'entretien de la station d'épuration (18 000 euros environ), la location du Leitner (44 000 euros), etc. Les charges de personnel augmentent de 23,5 % (par rapport au compte administratif 2008) à 157 000 euros puisqu'il est prévu le passage à temps plein d'une secrétaire de mairie (1/2 poste en plus) et la création d'un 1/2 poste pour l'entretien de la station d'épuration. Les subventions sont limitées au CCAS (7 500 euros) et pour l'association Saint-Colomban station fleurie (4 500 euros), la communauté de communes étant chargée cette année de répondre aux demandes des associations des trois communes membres. Dans cette section, on note encore 107 000 euros correspondant au remboursement des terrains rétrocédés par la société PISE et l'inscription d'une année de pénalités dues à la Satvac (385 000 euros) ce qui réduit d'autant la somme affectée aux recettes d'investissement (326 687 euros). L'intérêt de la dette à rembourser en 2009 est de 300 000 euros contre 239 396 euros l'an passé.

Même section, colonne recettes, on trouve le produit des impôts (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) qui représentera 1,101 million d'euros soit 64 % des recettes de fonctionnement. Il est prévu aussi 56 000 euros de coupe de bois et 19 000 euros de vente d'eau au syndicat d'aménagement en eau de moyenne Maurienne. A cela s'ajoute 180 033 euros de dotations diverses (dont 11 000 euros provenant de la Poste), la vente du Mollaret (300 000 euros), et la location des locaux de la boulangerie (1 400 euros) et de la cure (7 500 euros).

• En investissement, côté dépenses, le capital de la dette est de 305 000 euros, ce qui fait une annuité de 605 000 euros. Mais le poste le plus important reste la fin du financement de la route d'accès au domaine skiable (terrains, route proprement dite, etc., pour 986 800 euros, soit 46 % de la section d'investissement). Viennent ensuite des travaux liés au domaine skiable (548 146 euros, sans que ces travaux soient précisés en dehors d'un dépôt d'explosifs), au plan d'eau (13 800 euros) et à la chapelle de La Pierre (15 500 euros), les études de l'urbanisation future (16 000 euros) et le paiement de terrains (40 800 euros, pour Barral et la route des Croix).

Les recettes proviennent de la récupération de la TVA sur des travaux antérieurs (756 881 euros), du reliquat à encaisser de la subvention pour la route d'accès au domaine skiable (350 000 euros), de l'excédent de fonctionnement 2008 (434 363 euros) et de subventions diverses (215 000 euros). Aucun emprunt n'a été inscrit au budget pour l'équilibrer.

Le compte administratif 2008 a fait apparaître un excédent de 434 363 euros en fonctionnement et de 1,038 million d'euros en investissement ce qui ramène le déficit cumulé d'investissement au 31 décembre 2008 à 20 600 euros.

ARC (géomètre expert) concernant la limite de la voie communale n°3 (Lachenal) en bordure de la propriété de Thomas et Valentin Moreggia ;

- solde une créance de 340 euros émise en 2007 (location d'un gîte communal : chèque impayé) ;

- s'associe au collectif pour le maintien des tribunaux d'instance de Moûtiers et de Saint-Jean-de-Maurienne ;

- attribue une subvention de 5 000 euros au Club des sports, qui sera remboursée à la commune par la communauté de communes lorsque celle-ci aura voté son budget primitif 2009 ;

- est informé que le fonds départemental de la taxe professionnelle de Grand-Maison a attribué à la commune, pour 2009, 110 734 euros du conseil général de l'Isère et 828 euros du conseil général de Savoie ;

- est informé du don de 491 euros fait au CCAS de Saint-Colomban par M. Gabrielli (Le Bessay) ;

Après l'examen de ces questions diverses la réunion s'est continuée à huis clos (immobilier).

**● SÉANCE DU
7 MARS 2009**

Absente : Ségolène Coin. Le conseil approuve le compte rendu de la réunion du 17 janvier 2009 puis aborde l'ordre du jour.

1 – Finances

Les comptes administratifs 2008 pour la commune, les gîtes et le CCAS sont présentés au conseil municipal avec leurs résultats. Le conseil prend également connaissance des grandes lignes du projet de budget prévisionnel 2009 établi par la commission communale des finances. Il sera voté le 27 mars prochain (*lire page 12*). Par ailleurs, le maire propose une augmentation des taux des impôts locaux notam-

Lire la suite page 13

PEINTURE - PAPIERS - PEINTS
REVETEMENTS DE SOLS

MORINI Alain
R.M. 19274 73

73130 LA CHAMBRE

Tél. 04 79 56 22 56

**HÔTEL RESTAURANT
DE LA POSTE**

Logis de France, Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

Garage TARDY Serge

RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-ALBAN-DES-VILLARDS
Tél. 04 79 59 12 16

SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU
20 FÉVRIER 2009

Absent : Georges Quézel-Ambrunaz (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz)

En ouvrant la séance, le maire invite l'assemblée à observer une minute de silence en mémoire de Jean-Pierre Merle, adjoint au maire, décédé le 12 février 2009, puis fait part des condoléances du sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne et du maire de Sainte-Marie-de-Cuines. Il rappelle ensuite les règles de base de fonctionnement du conseil municipal qui est une instance républicaine officielle (délibérations sur les points de l'ordre du jour en cours de discussion, prise de parole accordée par le président de séance, respect de tous et politesse).

1 – Adoption du procès-verbal et lettre de l'opposition

*A – Adoption
du procès-verbal de la séance
du 5 décembre 2008.*

Jacqueline Dupenloup fait état des remarques qu'elle a envoyées par écrit dans une lettre cosignée par Patricia Valcke et Daniel Quézel-Ambrunaz. Serge Tardy indique que le vœu décrit à la page 4 portait bien sur l'ensemble des appartements situés à Saint-Alban et gérés par la commune

nauté de communes ; Christian Campillo indique la même chose. Tous deux confirment que, à la suite d'une demande de précision faite par le maire, Jacqueline Dupenloup a clairement confirmé son souhait de voir son vœu porter sur l'ensemble des appartements gérés par la communauté de communes et situés sur la commune de Saint-Alban (ancien presbytère actuellement, plus ancienne école du Premier-Villard plus tard). Au cours de ce débat, Jacqueline Dupenloup a, à plusieurs reprises, pris la parole sans l'avoir demandée et sans y avoir été autorisée par le maire, président de séance, et perturbé ainsi sciemment le bon déroulement du conseil municipal. Le débat a ensuite porté sur d'autres points du compte rendu : heure d'arrivée de Jacqueline Dupenloup oubliée (cet oubli du maire n'a été relevé ni par le secrétariat, ni par le conseiller qui avait relu le compte-rendu avant affichage) ; le terme « s'abstenir » dont la définition est « ne pas prendre part au vote » ; l'origine du tableau saint Sébastien et saint Roch ; la formulation des règles relatives aux questions orales (exacte et conforme au procès-verbal).

A la suite de ce long débat, le maire propose de revoir le compte-rendu du conseil municipal du 5 décembre 2008 comme suit :

a) - ajouter page 3 entre les articles 4 et 5 : « Mme Dupenloup arrive en séance à

19 h 35. Après une suspension de séance le conseil reprend à 19 h 45. » ;
b) - concernant le vœu de gestion en direct par la communauté de communes, ajouter : « Ce vœu n'était pas à l'ordre du jour mais a été proposé par Mme Dupenloup et accepté. Lors de sa demande, Monsieur le Maire a fait préciser à Mme Dupenloup si elle entendait bien que son vœu porte sur l'ensemble des appartements gérés par la communauté de communes sur la commune de Saint-Alban, ce à quoi elle a répondu clairement oui. La rédaction faite par le Maire dans le compte rendu est donc exacte, maintenue et complétée par les précisions ci-dessus. » ;
c) - les votes ne s'expriment que par abstention, contre ou pour. La rédaction du compte-rendu faite par le maire est donc sérieuse et exacte sur ce point, elle est donc maintenue ;
d) - tableau saint Sébastien et saint Roch, ajouter : « Tous les documents écrits établis par les personnes responsables du patrimoine en Savoie indiquent que ce tableau provient de la chapelle des Voûtes. La rédaction du compte rendu faite par le maire est donc sérieuse et exacte au vu des éléments en sa possession. Après renseignements pris par le maire auprès des responsables du patrimoine en Savoie, ce sont des personnes chargées du patrimoine précédemment à Saint-Alban qui ont indiqué que ce tableau provenait de la chapelle des Voûtes. S'il y a erreur, elle provient donc des personnes de Saint-Alban précédemment chargées du patrimoine. Lors d'une visite à Saint-Alban, les responsables du patrimoine de Savoie nous indiqueront concrètement où se trouvait ce tableau (vraisemblablement dans la chapelle du Premier-Villard) et où le placer une fois rénové. La rédaction faite par le Maire dans le compte rendu est donc exacte, maintenue et complétée par les précisions ci-dessus. » ;

e) - la rédaction du compte rendu au sujet des questions orales des conseillers faite par le maire est tout à fait exacte ; elle est donc maintenue. Pour l'approbation du compte rendu du conseil du 5 décembre 2008 complété des éléments ci-dessus, trois conseillers demandent un vote à bulletin secret. Bien que la majorité du conseil municipal soit contre un tel vote, après discussions le maire accepte le vote à bulletin secret sur la proposition suivante : « Rejeter le compte-rendu du conseil municipal du 5 décembre 2008 complété. » Quatre voix s'étant exprimées pour le rejet et 4 contre le rejet, la proposition soumise au vote est rejetée, le compte rendu complété est adopté.

B - Suites à donner à la lettre cosignée

Ensuite la réunion s'est terminée à huis clos (immobilier).

Le conseil :

- approuve une convention de partenariat entre la commune

et Dexia - Crédit local de France visant à établir une analyse budgétaire et financière ainsi qu'une gestion de la dette et de trésorerie communale ;

- soutient la Fédération nationale des communes forestières et accepte le modèle de délibération joint au courrier ;
- décide de ne pas verser de subvention à l'Association des maires de France pour un soutien aux sinistrés de la tempête du Sud-Ouest ;
- est informé que le Sivom du canton de La Chambre prend en charge le coût une cloche (160 euros) pour doter le comice agricole qui se déroulera le 10 mai 2009 à La Chambre ;
- prend connaissance du courrier de Ginette Paret au sujet du bulletin municipal n°2 et des forfaits de ski de la saison 2009-2010 proposés par la Satvac. Ceux-ci paraissant élevés, le conseil décide de ne pas répondre immédiatement ;
- alloue au titre de l'année 2009 une subvention de 4 500 euros à l'association Saint-Colomban station fleurie qui prendra en charge cette année le fleurissement de l'office de tourisme, et transmet à la communauté de communes la demande de subvention de l'association Cuines musculation.

LA CAVE JEANDET

Vins Fins - Champagne - Spiritueux
Livraison à domicile - Cadeaux de fin d'année
11, Place de l'Hôtel de Ville
73000 Chambéry
Tél. 04 79 85 61 65

■ ON ÉCRIT AU « PETIT VILLARIN »

Suite à la parution du numéro 146 (mars 2009) du *Petit Villarin*, M. Maurice Darves-Bornoz, maire de Saint-Alban, m'a adressé le courriel suivant :

« Je viens de prendre connaissance du Petit Villarin n° 146 de décembre 2008. Je suis très surpris du nombre, de l'importance et de la place accordés aux articles polémiques de l'opposition municipale de Saint-Alban-des-Villards.

Je suis d'autant plus surpris que ces articles polémiques et de dénigrement (or nous ne sommes plus en campagne électorale pour les municipales !) sont tendancieux, manipulateurs, très souvent inexacts, mensongers, voire calomnieux. Il en est notamment ainsi de l'article de la page 14 cosigné par Mmes Dupenloup et Valcke et M. Quézel-Ambrunaz : seul l'oubli de l'indication de l'heure d'arrivée de Mme Dupenloup est exact, tout le reste est faux et calomnieux à l'égard du maire.

Pour moi, Le Petit Villarin était un trait d'union entre tous les villarins et les amis de la vallée des Villards ; il me semble devenir un trait de discorde entre ces mêmes villarins. En effet, informer les lecteurs, présenter plusieurs points de vue est une chose ; servir de « bulletin de l'opposition municipale vindicative de Saint-Alban-des-Villards » en est une autre !

J'aimerais connaître votre point de vue et votre position en tant que directeur de la publication sur les sujets ci-dessus. Pour ma part je ne contribuerai jamais à remplir les colonnes du Petit Villarin en répondant à de tels articles par des contre-polémiques, ce que je trouve stérile, nuisible à une réelle information, source d'inefficacité et de discorde et finalement antidémocratique. »

Ce courriel a été publié dans le

bulletin municipal de Saint-Alban (février 2009).

Comme M. Darves-Bornoz le souhaitait, j'ai répondu à ces interrogations au cours d'une conversation téléphonique. On peut résumer ma position ainsi :

- ce n'est pas moi qui ai commandé ces textes. Je ne suis donc pas responsable « du nombre, de l'importance et de la place accordés aux articles polémiques de l'opposition municipale de Saint-Alban ». Je ne fais que publier les articles qu'on nous envoie. Et l'opposition municipale du mandat précédent, aujourd'hui proche du maire actuel, voire très proche, peut témoigner de cette pratique, elle qui a souvent publié des points de vue dans ces colonnes sans que j'en sollicite aucun.

- je ne vois pas sur quel critère objectif et raisonnable nous aurions pu refuser la publication de ces textes qui ne comportent aucun terme déplacé, insultant ou désobligeant pour les personnes qu'ils mettent en cause et que c'est là le seul critère que le journal s'impose concernant des points de vue qui n'engagent donc – faut-il le préciser ? – que leurs auteurs.
- dans ces articles le maire n'a pas été calomnié mais, plus exactement, contesté.

J'ajouterais une remarque : il est saisissant de constater à quel point cette réaction est convenue, jusque et y compris dans le vocabulaire utilisé pour (dis)qualifier les articles publiés qui sont toujours, signés par des opposants, « polémiques », de « dénigrement », « tendancieux », « manipulateurs », « inexacts », « mensongers », etc. A croire qu'il existe dans la panoplie des maires, quand ceux-ci prennent leurs fonctions, à côté de l'écharpe tricolore, des formulaires pré-remplis pour le cas où...

Emmanuel Tronel-Peyroz

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

Suite de la page 12

ment de la taxe d'habitation et du foncier non bâti. Le conseil semble partagé à ce sujet et reporte sa décision.

2 – Terrains

Le conseil décide de ne pas appliquer son droit de préemption urbain sur la transaction entre Yves Morel et Jeanne Aimé (Lachenal) concernant la parcelle section F numéro 455 et reporte de nouveau à la prochaine réunion sa décision concernant la demande de Pascale et Alain Bozon (Le Bessay, acquisition des chalets de la famille Bozon-Verduraz en Rieuclaret).

3 – Gîtes communaux

Le conseil municipal adopte les nouveaux tarifs de location à la semaine (+ 3 %) du gîte n°12 (le Sembuis, à Lachenal) pour l'hiver 2009-2010 et l'été 2010, soit pour la saison d'hiver 2009-2010, hors vacances scolaires : 323 euros, pour les vacances de Noël : 407 euros, pour les autres vacances d'hiver : 582 euros. En été, hors vacances scolaires : 229 euros, durant les vacances scolaires : 382 euros.

4 – Questions diverses

Le conseil :

- approuve une convention de partenariat entre la commune

et Dexia - Crédit local de France visant à établir une analyse budgétaire et financière ainsi qu'une gestion de la dette et de trésorerie communale ;

- soutient la Fédération nationale des communes forestières et accepte le modèle de délibération joint au courrier ;
- décide de ne pas verser de subvention à l'Association des maires de France pour un soutien aux sinistrés de la tempête du Sud-Ouest ;
- est informé que le Sivom du canton de La Chambre prend en charge le coût une cloche (160 euros) pour doter le comice agricole qui se déroulera le 10 mai 2009 à La Chambre ;
- prend connaissance du courrier de Ginette Paret au sujet du bulletin municipal n°2 et des forfaits de ski de la saison 2009-2010 proposés par la Satvac. Ceux-ci paraissent élevés, le conseil décide de ne pas répondre immédiatement ;
- alloue au titre de l'année 2009 une subvention de 4 500 euros à l'association Saint-Colomban station fleurie qui prendra en charge cette année le fleurissement de l'office de tourisme, et transmet à la communauté de communes la demande de subvention de l'association Cuines musculation.



LA CAVE JEANDET
Vins Fins - Champagne - Spiritueux
Livraison à domicile - Cadeaux de fin d'année
11, Place de l'Hôtel de Ville
73000 Chambéry
Tél. 04 79 85 61 65

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sol
5, rue des Alouettes 74000 Annecy Tel. 04 50 57 12 05

Lire la suite page 14

Comptes rendus des conseils**Saint-Alban**

Suite de la page 13

« Rejeter le mandat au maire d'aller en justice contre les auteurs de la lettre », trois conseillers demandent à nouveau un vote à bulletin secret. Quatre voix s'étant exprimées pour cette proposition et 4 voix contre, cette proposition est rejetée et le maire a mandat pour ester en justice.

2 - Règlement intérieur

Un projet de règlement intérieur a été adressé à chaque conseiller quelques jours avant la séance du conseil. Un débat où chacun expose son point de vue sur le projet a lieu. Au cours de ce débat, Jacqueline Dupenloup prend la parole et s'exprime sur des affaires qui n'ont rien à voir avec le point en cours de délibération ; elle s'obstine malgré les rappels du maire, perturbant ainsi le bon déroulement du conseil municipal. Le maire précise que l'objectif de ce règlement intérieur est de permettre un déroulement des séances du conseil municipal serein, constructif, efficace et démocratique.

Un vote à bulletin secret ayant été demandé par trois

conseillers, la proposition mise au vote (« Rejeter le règlement intérieur proposé ») ayant recueilli 4 voix pour et 4 voix contre, la proposition est rejetée et le règlement intérieur est adopté.

3 - Eau potable

Le conseil, à l'unanimité, adopte le projet visant à alimenter en eau potable la commune de Saint-Alban par un prélèvement de 3 litres par seconde sur la source des Roches (Saint-Colomban). La source des Perrières sera abandonnée et des aides demandées au conseil général et à l'agence de l'eau. Lors des débats les points suivants ont été précisés :

- il n'y aura pas de coût à payer pour l'eau proprement dite ;
- seul l'acheminement de l'eau de Saint-Colomban à Saint-Alban aura un coût ;
- l'agence de l'eau veille à ce que les débits d'eau utilisés soient très inférieurs au débit de la source et en tout cas inférieurs au pourcentage légal. Il n'est pas permis d'utiliser 100 % de la source ;
- l'utilisation de cette eau par Saint-Alban se fera soit en utilisant une partie du réseau de Saint-Colomban jusqu'à Lachenal, soit en utilisant une partie de la conduite d'eau du syndicat d'aménagement en

eau de moyenne Maurienne (SAEMM). Ceci se fera sans adhésion (au SAEMM par exemple) mais par un contrat d'utilisation de canalisation.

En termes financiers, utiliser l'eau de la source des Roches coûtera moins cher (à beaucoup moins cher) que d'aller capter de l'eau au pied du pic de Merlet.

Par ailleurs, le conseil décide (unanimité) de maintenir pour 2009 les tarifs inchangés sauf pour les 100 premiers mètres cubes qui passent de 0,434 €/m³ à 0,440 €/m³ (soit une augmentation maximale de 0,60 € par compteur).

4 - Gîte d'alpage

En réponse aux questions de Patricia Valcke et de Jacqueline Dupenloup, le maire indique que la majorité municipale s'intéresse à tout projet bénéfique pour la commune, notamment dans le cadre d'Espace Belledonne, du Sivav et du canton de La Chambre. Puis le conseil décide (vote à bulletin secret : 5 voix pour et 3 contre) d'abandonner le projet du gîte d'alpage aux Granges.

5 - Ventes de terrains

A l'unanimité, le conseil décide de vendre à M. Jacky Dompnier la parcelle section E numéro 1608 au Premier-Villard (4 m² pour 70 euros, dans le cadre du plan général d'alignement de ce hameau) et d'acheter à M. Eric Blanco la parcelle numéro 1610 au Premier-Villard (17 m² pour 297,50 € suite à la construction d'un mur de soutènement à la Cour).

6 - Finances

• Un décompte fait apparaître que le coût total (HT) de la chaufferie s'élève à 777 112 euros. Compte tenu des subventions perçues et à percevoir (474 331 euros), il reste 302 781 euros à la charge de la commune, soit un surcoût de 122 781 euros. Le conseil à l'unanimité accepte un emprunt de 125 000 euros sur 12 ans à 4,3 % (annuités de 13 100 euros environ), le maire indiquant (Dexia et le Crédit agricole ayant été contactés) qu'une durée d'emprunt plus longue pourrait dépasser la durée de vie de la chaufferie.

• Une ligne de trésorerie de 200 000 euros est actuellement ouverte au Crédit agricole. Elle

sert à financer l'avance de TVA due par la commune pour la chaufferie. Cette avance représente un peu plus de 140 000 euros et n'est remboursable qu'avec 2 ans de décalage, une partie en 2009 et le solde en 2010. Le conseil reconduit cette ligne de trésorerie (unanimité).

• Par ailleurs, et dans l'attente du vote du budget 2009, le conseil autorise le paiement des factures suivantes : études DDE facturées en 2007 (accès à la

BUDGET 2009**SAINT-ALBAN****La moitié des investissements non encore affectés**

Le budget primitif de Saint-Alban pour 2009, adopté (4 voix pour et 4 abstentions) le 20 mars 2009, s'équilibre en recettes et dépenses à 340 500 euros pour la section de fonctionnement et à 202 506 euros pour la section des investissements.

Ce budget présente la particularité d'avoir été constitué sans y inclure les reports qui résultent du compte administratif 2008 qui n'a pas été soumis à l'approbation du conseil lors de la même séance comme cela se fait habituellement(*). Mais ce n'est pas une obligation, la date limite pour approuver le compte administratif étant fixée au 30 juin. Ces reports seront pris en compte ultérieurement avec l'adoption de décisions modificatives.

• Pour le fonctionnement, en dépenses on note 141 710 euros de dépenses à caractère général dont le plus gros poste (30 720 euros) est pour l'entretien des voies et réseaux. Les charges de personnel (75 884 euros), les autres charges de gestion courante (26 050 euros dont 2 800 euros de subvention au CCAS) et l'intérêt de la dette (30 000 euros) complètent ces dépenses. L'annuité de la dette (intérêts et capital) s'élève donc à 70 000 euros. Enfin, 49 187 euros sont affectés aux recettes d'investissement.

Dans la colonne recettes de fonctionnement on trouve principalement le produit des impôts (111 000 euros), des taxes (28 000 euros) et des dations diverses (147 610 euros dont une attribution du FDTP de 111 000 euros) ainsi que la vente de l'eau (10 500 euros) et des produits de location (33 000 euros). Sur le plan fiscal, le conseil a maintenu pour 2009 les taux d'imposition en vigueur depuis 2004 à savoir 0,42 % pour la taxe d'habitation, 36,88 % pour le foncier bâti et 4,2 % pour le foncier non bâti.

• En investissement, la plus importante ligne de dépense (105 000 euros) s'intitule : « immobilisations en cours » sans plus de précision sur les projets sinon que 35 000 euros seraient prévus pour le démarrage de la microcentrale du Bacheux. On trouve également 40 000 euros pour la société d'économie mixte du Bacheux (microcentrale) pour financer des études déjà réalisées. A noter que le remboursement du capital de la dette (40 000 euros) est en baisse de 61 % par rapport à l'an passé.

Les recettes d'investissement sont constituées à près de 62 % par un emprunt (125 000 euros). Le compte administratif 2008 fait apparaître un déficit de fonctionnement de 157 134,74 euros et un excédent d'investissement de 82 874,95 euros soit un déficit global de 74 259,79 qui reste à prendre en compte.

Le budget annexe de la chaufferie au bois prévoit 24 483 euros en fonctionnement dont 16 693 de charges (combustibles, maintenance, etc.) et 4 490 euros prévus pour l'investissement, qui sont compensés exactement par des recettes tirées des ventes et des prestations de services. L'investissement se monte à 4 490 euros.

(*) Doit-on chercher dans ce report une raison liée au fait que – réglementairement – le maire ne peut pas participer à cette délibération ? Aux Villards, certains le pensent.

chaufferie : 6 756,53 € TTC, et entrée du lotissement de la Doata : 8 850,65 € TTC ; porte piéton de sécurité dans la chaufferie au bois : 2 275,44 € TTC.

7 - Affaire Tritto - commune

Par jugement du 20 janvier 2009, le tribunal de grande instance d'Albertville a débouté la commune sur les deux préemptions (12 août 2005 et 28 février 2006) et l'a condamnée à payer

1 500 euros à chacune des deux parties et aux entiers dépons. Avec les frais d'honoraires de l'avocat de la commune, cela représente une dépense pour la commune d'environ 13 500 euros. Le conseil décide de ne pas faire appel.

Compte tenu de l'heure, le maire propose de reporter à la séance prochaine les deux points restant à l'ordre du jour (divers et questions orales).

■ BRÈVE

► **MICROCENTRALE.** Lors du traitement des « affaires diverses » évoquées par le maire de Saint-Alban à la séance du conseil municipal du 20 mars dernier, on a appris que la convention qui, au sein de la société d'économie mixte (SEM) « Les forces du Bacheux », répartissait la taxe professionnelle (TP, que générera la microcentrale du Bacheux) entre les communes de Saint-Alban et de Saint-Etienne-de-Cuines n'avait pas été entérinée par la préfecture. Seule une communauté de communes pourrait en effet percevoir cette TP. Cet état de fait va évidemment poser problème à la commune de Saint-Alban qui ne pourrait envisager de s'engager sur sa part d'emprunt pour la mise en service de cette microcentrale sans l'apport de sa part de TP. Une solution consisterait à remplacer, au sein de la SEM, la commune de Saint-Alban par une autre collectivité locale : Saint-Etienne-de-Cuines, communauté de communes de la vallée du Glandon, etc.

Laurent MARTIN-COCHER**Le Pont****73130 - St-Colomban****Tél. 06 08 85 59 61**Chauffage - Sanitaire - Dépannage
Energie renouvelable - Climatisation**PAINS
PATISSERIE
SOUVENIRS****J.-L.
TABOURY**
Tél. 04 79 59 48 59
Spécialité marjolaine - chocolats maison**SAINT-ETIENNE-DE-CUINES****BOUCHERIE DU MONT CUCHEZ**
Charcuterie - Volailles - Lapins
J. FERA TRAITEUR
Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 34 01**Robert RICHARD**73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78
327 430 740 R.M. 73

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

● SÉANCE DU 13 MARS 2009

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (25 mars 2009), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*]

Absent : Albert Genin (procuration à Philippe Girard). Le conseil approuve le compte rendu de la réunion du 21 novembre 2008 puis aborde l'ordre du jour.

1 - Comptes administratifs

Le conseil adopte à l'unanimité (Norbert Combet ne participant pas au vote) les comptes administratifs 2008 ainsi que le compte de gestion établi par le percepteur, soit :

- pour le budget principal, en fonctionnement : dépenses : 1 865 934,80 € ; recettes : 1 904 539,50 € ; en investissement : dépenses : 639 647,99 € ; recettes : 529 334,73 €.
- pour le budget des gîtes, en fonctionnement : dépenses :

44 055,31 € ; recettes : 457 401,33 € ; en investissement : dépenses : 111 672,91 € et pas de recettes.

2 - Taux d'imposition

Le conseil fixe à 30,06 % le taux de la taxe professionnelle ce qui assurera une recettes de 1 863 419 euros.

3 - Budgets 2009

Le conseil adopte à l'unanimité les budgets 2009 (principal et des gîtes) de la communauté de communes (*lire ci-contre*).

4 - Ecole du Premier-Villard

A l'unanimité, le conseil accepte la proposition d'honoraires de M. André Tornassat (architecte, 50 232 euros TTC), et les propositions du Cabinet Apave pour une mission de coordination de sécurité (2 226,95 € TTC) et pour une mission de contrôle technique (4 449,12 € TTC). Par ailleurs le conseil entérine le choix de la commission d'appels d'offres qui a attribué les lots aux entreprises suivantes (TTC) : lot n°1 (démolition) : Jamen (22 330,40 €) ; lot n°2 (VRD) : Jamen (24 361,08 €) ; lot n°3 (terrassement, maçonnerie, gros œuvre) : Jamen (185 616,87 €) ; lot n°4 (toiture) : Domenget (66 674,01 €) ; lot n°5 (menuiseries, fermetures) : Lenoble (38 925,49 €) ; lot n°6

(cloisons, doublage) : Chaffraix (24 467,77 €) ; lot n°7 (électricité) : Cegelec (32 830,67 €) ; lot n° 9 (plomberie, sanitaire) : Alpes chauffage (18 243,53 €) ; lot n°10 (revêtement de sols) : Les sols 73 (2 732,62 €) ; lot n°11 (carrelage) : Les sols 73 (14 779,45 €) ; lot n°12 (vitrerie) : Grola (2 434,46 €) ; lot n°13 (peintures) : Bonnevie (21 887,40 €). Soit un montant total de 454 833,75 € TTC (le lot 8 : chauffage géothermique ne concerne pas ce projet). Le conseil demande une subvention auprès du syndicat du pays de Maurienne (qui pourrait atteindre 72 000 euros).

5 - Subventions

Le conseil alloue une subvention de 200 euros à la coopérative des élèves, 2 000 euros à l'association foncière pastorale intercommunale, et 500 euros à l'Association des Villarins et amis des Villards (subvention exceptionnelle pour un projet de statue, *lire page 4*). Enfin, le conseil attribue 10 000 euros au Club des sports qui demandait 12 000 euros. Dans la discussion il est apparu que le Club des sports dépense 15 000 euros pour l'entraînement des coureurs (300 heures). Voir pour la prochaine saison le taux

horaire de l'entraîneur.

6 - Questions diverses

• Le conseil décide de fixer le prix du repas laissé à la charge des parents à 2,50 € par enfant pour l'année 2009.

• Le conseil est informé que Norbert Combet a refusé l'utilisation de la salle des fêtes aux organisateurs de la Marmotte (dont le passage l'an dernier avait laissé à la charge de la collectivité villarinch le ramassage des déchets abandonnés par les cyclotouristes) ce que regrette Maurice Bozon car c'est une manifestation importante. Il a également été dit qu'il fallait faire fermer la route durant ce passage.

• Pierre-Yves Bonnivard souhaite que des appels à candidatures soient lancés pour les emplois « verts » qui seront créés cet été. A ce sujet, le conseil crée 2 postes d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet pour 4 mois à compter du 2 mai prochain. Pierre-Yves Bonnivard demande également où en est la réflexion de la communauté de communes quant à

la gestion des gîtes du presbytère de Saint-Alban que l'actuel gestionnaire du Triandou souhaite récupérer pour renforcer son activité. Maurice Darves-Bornoz indique qui si un appel d'offres était lancé pour la recherche d'un gestionnaire il se porterait candidat et Norbert Combet précise que la communauté de communes va en garder la gestion car c'est une source de revenu. P.-Y. Bonnivard estime que la communauté de communes n'a pas forcément besoin de ces revenus pour équilibrer ses comptes, contrairement au gérant du Triandou qui, sans cet appoint, risque de cesser son activité.

En fin de réunion, dans le public, des problèmes de déneigement ont été évoqués par Marcel Malburet (Les Roches ; selon lui « une équipe de déneigement déneige correctement, l'autre moins ») et par Gaston Emieux (Lachenal ; neige repoussée sur son terrain), et Maurice Frasse a posé une question sur la nouvelle mascotte des Villards (*lire page 4*).

■ BRÈVES

► **Eau.** Le conseil municipal de Sainte-Marie-de-Cuines, lors de la séance du 26 février dernier, est revenu sur le principe de la gratuité de l'eau pour en discuter le bien fondé au moment où la commune doit construire une station d'épuration. Dans le compte rendu de cette réunion, on peut lire : « *Etant donné le déficit du budget de l'eau [qui] est chronique depuis plusieurs années, et que les aides accordées par le conseil général sont aujourd'hui conditionnées par un tarif minimum de l'eau calculé sur un coût moyen départemental, [le conseil municipal de Sainte-Marie-de-Cuines envisage de] procéder par palier afin de parvenir à une tarification de l'eau conforme aux minima imposés par le Département.* » « *En effet ces subventions attribuées nous seront absolument nécessaires pour réaliser la station d'épuration et la mise en œuvre du schéma directeur de l'eau.* »

► **FUMIÈRES.** Après l'abandon en mars 2008 du site initialement choisi (au Châtelet, en novembre 2006) pour la création d'une fumière à Saint-Colomban, la communauté de communes a relancé (septembre 2008) la concertation avec la chambre d'agriculture et les éleveurs pour trouver un autre site sur la commune. Il semblerait que l'emplacement choisi soit désormais situé au Chef-Lieu, au-dessus du hameau, en contrebas du premier virage en épingle à cheveux que fait, à cet endroit, la route de Fremezan. Un site étonnant qui ne ferait pas l'unanimité.

► **SUBVENTION.** La bibliothèque des Villards, qui dépend de la communauté de communes, a demandé une subvention de 500 euros à l'Association des Villarins et amis des Villards pour financer, en partie, des rayonnages. Soit exactement la même somme que la subvention accordée à l'Association des Villarins et amis des Villards par la communauté de communes pour financer son projet de statue (*lire page 4*). Au nom, probablement, d'un nouveau principe de Lavoisier : rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transfère...

► **SIVOM.** Le Syndicat intercommunal à vocation multiple (Sivom) du canton de La Chambre a ouvert lundi 9 mars une série de réunions de travail qui devrait le conduire, dans l'année dit-on, à se transformer en communauté de communes. D'après des participants à cette réunion, notamment d'une commune du bassin de La Chambre, cette première discussion « *est partie un peu dans tous les sens* » car « *il n'y a pas de ligne directrice* ». « *On commence à discuter alors qu'on n'a pas défini de périmètre et sans prendre en compte le fait qu'une communauté de communes existe déjà.* » Ce projet est essentiellement « poussé » par M. Christian Rochette, maire de Saint-Rémy-de-Maurienne, qui souhaite la création d'une communauté de communes regroupant toutes les communes du canton, y compris donc les deux communes villarinch. (M. Rochette souhaite également un « rapprochement » entre le comité des stations de Maurienne et le syndicat du pays de Maurienne et, à terme, avec Maurienne Expansion, dans le but de créer un pôle unique de développement.) C'est en substance ce qu'il a indiqué à Saint-Alban (le 10 janvier) lorsqu'il a été invité à prendre la parole pendant la cérémonie des voeux à la population organisée par la commune. Sans être contredit par les élus villarins présents, notamment ceux de la communauté de communes de la vallée du Glandon, qui sont restés étrangement muets. Ce qui a surpris... Ce projet les diviserait-il ? On sait que pour certains d'entre eux (ils l'ont dit publiquement) une autre solution consisterait à créer une communauté de communes pour les communes du bas de vallée à côté de celle existant aux Villards, les problèmes et les intérêts des communes du bas n'étant pas les mêmes que ceux des deux communes du haut. Ce qu'admettent semble-t-il des élus de Sainte-Marie-de-Cuines, tandis que d'autres communes doutent de l'utilité d'entrer dans une communauté de communes quelle qu'elle soit.

Le budget de la communauté de commune s'équilibre à 1,874 million d'euros en section de fonctionnement et à 1,127 million d'euros en section d'investissement.

• En fonctionnement, colonne dépenses, on trouve les charges à caractère général pour 309 850 euros (en hausse de 17,7 %), avec entre autres les relations publiques (20 000 euros), la location de matériel de déneigement (19 000 euros), et un poste transport (30 000 euros). Les charges de personnel (149 400 euros) sont en baisse de 3,4 % car il est prévu d'embaucher moins de saisonniers. Les autres charges de gestion courantes (514 700 euros) comprennent les contributions des communes membres dues à des organismes de regroupement (263 000 euros), les subventions (30 000 euros, + 42 % car la communauté de communes va traiter toutes les demandes) et la subvention versée à l'office de tourisme (160 000 euros). On trouve également les intérêts de la dette (180 000 euros, en baisse de 8,3 %), les amortissements (363 147 euros) et une subvention de 350 000 euros (18,7 % des dépenses de fonctionnement) à la commune de Sainte-Marie-de-Cuines correspondant à un versement de fiscalité. Avec tout cela il ne reste que 6 550 euros comme virement possible (en recettes) à la section d'investissements.

Les recettes de la section de fonctionnement sont assurées à plus de 93 % par le produit de la taxe professionnelle (seul impôt mis en recouvrement par la communauté de communes) qui s'élève à 1 748 million d'euros. A noter une baisse de quelque 46 000 euros par rapport à l'an passé due au fait que, suite à une nouvelle réglementation en la matière, la part de la FHYT a été corrigée.

• Les dépenses d'investissements comprennent le déficit d'investissement de l'an passé (110 313 euros), le remboursement du capital de la dette (380 000 euros), le remplacement d'un engin de déneigement (90 000 euros) et l'achat d'un véhicule utilitaire pour Sainte-Marie-de-Cuines (30 000 euros), la salle multifonction (200 000 euros, rénovation des anciens locaux de la Maison du tourisme), l'aire de loisirs (73 295 euros pour équiper des blocs d'escalade et des jeux), des travaux de voirie (50 000 euros sur la commune de Sainte-Marie-de-Cuines), la zone intercommunale (90 000 euros, inscription d'une partie de la pénalité due pour l'arrêt du projet de la ZAC) et les fumières (60 000 euros pour celle de Saint-Colomban). Les recettes prévoient de la récupération de TVA (100 000 euros), de l'exécédent de fonctionnement reporté (38 604 euros), des subventions (407 900 euros), et un emprunt de 573 519 euros qui représenterait, s'il était contracté (mais le pourra-t-il ?), 50,9 % des dépenses d'investissement.

Au budget annexe des gîtes est inscrite (pour 364 374 euros) la réhabilitation de l'ancienne école du Premier-Villard dans laquelle 3 appartements vont être aménagés.

Au 1^{er} janvier 2009 la dette de la communauté de communes était de 3,792 millions d'euros et l'annuité de 560 000 euros.

la mure bianco

Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves
- entretien chauffage

PONTAMAFREY
04 79 83 40 38

PARET-GRIS Olivier & Marie-Pierre

USINAGE DE PRÉCISION
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE
225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses
34130 VALERGUES
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96
sarlparetgris@wanadoo.fr

LA RÉCRÉ A PIZ'

Tél. 06 63 84 21 14
A Cuines : le jeudi
A St-Avre : le samedi
A St-Col. : le mercredi (février et été)
Commandes sur simple appel



Ets ARLAUD

Station service ELAN - Automat 24h/24
Assistance et dépannage
Vente de véhicules neufs et occasions
Réparations toutes marques
Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs
ZA des Grands Près - Sortie échangeur A43
04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

► **VIE PAROISSIALE.** Aucune messe dominicale n'est prévue aux Villards en avril. Il y aura une messe à Saint-Colomban le 3 mai et le 28 juin à 10 h 30. Sauf aux Villards et à Montaimont, les horaires des messes dominicales du canton sont désormais fixés à 10 heures. Pour Pâques il y aura une messe le jeudi saint et le vendredi saint (9 et 10 avril) à La Chambre à 20 heures. Le samedi saint (11 avril) une veillée pascale aura lieu à La Chambre à 20 h 30 tandis que la messe pascale aura lieu le lendemain à 10 heures à Saint-Rémy-de-Maurienne. La messe des professions de foi aura lieu à Saint-Etienne-de-Cuines le 24 mai à 10 heures et, dans le cadre du rassemblement des costumes de Maurienne, à La Chambre, le 14 juin, à 10 heures. Enfin, des messes pourraient avoir lieu à Saint-Colomban (chapelle de la cure) certains vendredis en fin d'après-midi selon les disponibilités du père Durieux (consulter l'affichage devant l'Eglise). — (C. Mayoux)

► **VIE PAROISSIALE (SUITE).** Le catéchisme est de nouveau enseigné aux Villards après quelques années d'interruption dues au départ de Nicole Paret qui, conseillère municipale, l'enseignait alors. Aujourd'hui c'est Valérie Favre-Teylaz qui, secondée par Isabelle Girard, se charge de cet enseignement pour une dizaine de jeunes de 6 à 9 ans. — (C. Mayoux)

► **INCENDIE.** Le 17 janvier vers 6 heures, un violent incendie s'est déclaré au gîte d'alpage de Josette et Gérard Rostaing-Troux à proximité de l'Auberge du Coin située à mi-pente de l'Ormet. En cette période hors vacances, le gîte était inoccupé. A cette heure, les remontées mécaniques étant encore fermées et l'eau sur place insuffisante, les propriétaires n'ont rien pu faire, ni les secours. Lorsque les pompiers et la gendarmerie ont pu être acheminés sur place, il ne restait que des cendres, seul le soubassement en pierres ayant résisté.

► **ÉCOLE.** Comme l'exige la loi quand plus de 25 % du personnel est en grève, la communauté de communes a mis en place un service minimum d'accueil pour la journée du 19 mars. Par ailleurs on a appris que l'éducation nationale allait supprimer 14 postes en Savoie à la rentrée prochaine. Question : l'école des Villards conservera-t-elle ses 2 postes d'enseignants ? Il semblerait que oui si les effectifs se maintiennent au niveau actuel (25 élèves) et compte tenu des efforts faits l'an dernier par la communauté de communes pour mettre en place la garderie périscolaire. La décision de l'académie est attendue dans quelques semaines.

► **ORDURES MÉNAGÈRES.** Le syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères de Maurienne (Sirtomm) reconduit cette année son opération de mise à disposition de compos-

teurs individuels, limités à un par foyer pendant toute l'opération durant ces dernières années. Le prix d'achat en est de 15 euros à payer par chèque à l'ordre du Trésor Public. Trois modèles existent : 400 litres plastique recyclé, traité anti-UV, 600 litres plastique recyclé, traité anti-UV, et 600 litres bois traité anti-pourrissement. Ils sont tous garantis 7 ans contre une usure anormale. Seront également remis à l'acquéreur un bio-seau pour les déchets de cuisine compostables ainsi qu'un petit guide d'explications. Le Sirtomm, à Saint-Jean-de-Maurienne, est ouvert du lundi au vendredi, de 8 heures à midi et de 13 h 30 à 17 h 15. — (C. Mayoux)

► **GÉNÉALOGIE.** Arrière-petit-fils de Jean-Pierre Pepey et de Marie-Françoise, épouse Christaud-Braize Joseph (Saint-Geoires-en-Valdaine), M. Jean-François Christaud-Braize est revenu une nouvelle fois à Saint-Colomban en septembre dernier pour continuer ses recherches généalogiques. « L'accueil a été très chaleureux et je tiens à remercier Monsieur le maire et le personnel de la mairie, l'office de tourisme, Stéphanie Chaboud-Crouzaz (très efficace) et Maurise et Francis Martin-Fardon (petits-cousins) très intéressés par ces recherches. Avec le temps, je constate que Saint-Colomban est une grande famille et c'est bien. Un petit regret toutefois, que Le Petit Villarin ne soit pas plus répandu surtout auprès des « expatriés » de notre vallée. C'est notre lien qui doit vivre et prospérer. Pour étoffer mes recherches, je suis tout disposé à correspondre avec de nouvelles branches. Mon adresse : Jean-François Christaud-Braize, 8 rue Ventadour à 31600 - Muret ; courriel : jfc-braize@sfr.fr ; tél. : 05-62-23-37-81. »

► **MASCOTTE.** Qui a décidé ? on ne sait pas, mais la vallée des Villards se serait dotée d'une mascotte comme l'ont fait de nombreuses stations de sports d'hiver. L'animal retenu serait le renard car, paraît-il, « tous les autres animaux étaient pris par les autres stations », de la marmotte ou du chamois au cerf (La Norma) en passant par le yéti (plus surprenant), mascotte de Rémy Loisirs, gestionnaire, entre autres, de la station de Saint-François Longchamp. Au delà de la volonté — légitime — de se doter d'une mascotte (Saint-Sorlin a, avec Sorlinette, la vache d'Abondance, réussi un joli coup de publicité télévisée lors du dernier passage du Tour de France) et en laissant de côté les aspects financiers (et légaux) que ce type de communication implique, on peut s'étonner de la manière dont ce choix a été fait, « en catimini » disent certains, alors qu'une démarche plus transparente aurait peut-être pu aboutir à un choix plus consensuel. Ce sera peut-être le cas lorsqu'il s'agira de trouver un surnom à cette mascotte.

■ RECTIFICATIFS – PRÉCISION

- Dans la rubrique « Carnet » du numéro 146 du *Petit Villarin* (décembre 2008), une erreur de frappe nous a fait mentionner que M. Gérard Frasse-Sombet (Le Bessay) était décédé à l'âge de 58 ans alors qu'il fallait lire 78 ans.
- Dans le même numéro, dans un article consacré à l'office de tourisme, nous avons mal orthographié le nom de la nouvelle agent d'accueil (depuis le 15 décembre 2008). Il fallait lire Pauline Gomès-Léal et non Gomès-Réal comme indiqué par erreur.
- Suite à l'article de Fabrice Bozon (numéro 146 du *Petit Villarin*, décembre 2008) à propos d'un concours de boules qui s'est déroulé au Premier-Villard (21 août 2008), Claude Gauterin tient à préciser que ses remarques « ne s'adressaient pas aux vainqueurs dont, en l'occurrence, Fabrice Bozon, mais à la procédure réglementaire » qui lui a paru « sévère pour l'équipe arrivée avec un quart d'heure de retard ».

LE PETIT VILLARIN

Publication trimestrielle : n° CPPAP 0710 G 79863 ; n° ISSN : 1140-5473. Siège : mairie, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards. Directeur de la publication : Emmanuel Tronel-Peyroz. Comité de rédaction : Roger Darves, Christophe Mayoux, Ginette Paret, Emmanuel Tronel-Peyroz. Abonnements et diffusion : Jean-Pierre Tronel-Peyroz, 316 boulevard Chave, 13005 – Marseille ; tél. : 04-91-49-29-61. Comptabilité et administration : Emmanuel Tronel-Peyroz, 21 rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio ; tél. : 04-67-29-45-43 ; Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr ; CCP : Le Petit Villarin, n° 1357-38 M Montpellier. Maquette : Francis Duval ; tél. : 04-67-59-41-69. Imprimerie : JF impression, Montpellier ; tél. : 04-67-27-34-11. Abonnement annuel : 8,50 €.

NAISSANCES

• Le 10 janvier 2009 à Aix-en-Provence, de Alexandre, fils de Alexia Gauterin et Fabien Lacorre, petit-fils de Claude Gauterin (Le Bessay) et arrière-petit-fils de Mireille (née Martin-Rosset, Martinan) et Gérard Gauterin.

• Le 15 janvier 2009 à Grenoble, de Nathaël, fils de Jean-Marc et Marianne Ghillaudin, petit-fils de Marylène Roux, et arrière-petit-fils de Odette (†, née Tronel, Lachal) et Emile Roux.

• Le 20 janvier 2009 à Montpellier, de Anicia, fille de Violetta et Fabien Rémond, petite-fille de Andrée et Régis Rémond, et arrière-petite-fille Janine et Jacques (†) Tronel (Lachal).

• Le 15 mars 2009 à Saint-Jean-de-

Maurienne, de Floriane, fille de Stéphanie Favre-Tissot et Eric Darves-Blanc, petite-fille de Colette et Emmanuel Favre-Tissot (Lachenal) et de Liliane et Jacques (†) Darves-Blanc (Eglise), et arrière-petite-fille de Marie Emieux (Martinan).

MARIAGES

• Le 24 janvier 2009 à Saint-Andiol (Drôme), de Irina Sheldkova et Dido Bastiéri. Dido Bastiéri est le fils de Régine et Daniel Bastiéri et l'arrière-petit-fils de Henri Frasse-Pérange (†) (Le Bessay).

• Le 29 janvier 2009 à Saint-Colomban, de Danielle Kuntz et Philippe Gobil (Le Comberousse).

DÉCÈS

• De Mme Andrée Martin-Cordier (Martinan), le 3 janvier 2009 à Lyon (82 ans).

• De Mme Irène Favre-Tissot (Les Roches), le 12 janvier 2009 à La Chambre (79 ans).

• De Mme Gillette Bécheiron née Bordon-Biron (Les Roches), le 30 jan-

vier 2009 à Salon-de-Provence (93 ans).

• De Mme Yvette Cartier-Lange née Thuile (Premier-Villard), le 2 février 2009 (84 ans).

• De M. Jean-Pierre Merle (Premier-Villard), le 12 février 2009 à Grenoble (62 ans). Jean-Pierre Merle était adjoint au maire de Saint-Alban [lire ci-dessous].

DISPARITION

Jean-Pierre Merle, adjoint au maire de Saint-Alban

Elu conseiller municipal au premier tour de l'élection municipale du 9 mars 2008 (sur la liste « Saint-Alban franchement vôtre »), Jean-Pierre Merle, adjoint au maire de Saint-Alban, est décédé le 12 février 2009 à Grenoble des suites d'une longue maladie. Il avait 62 ans.

Chasseur de chamois et amateur de champignons, pêcheur, bûcheron, jardinier et maçon, Jean-Pierre Merle aimait la vie aux Villards, jusqu'à s'y installer définitivement au moment de sa pré-retraite, tirant ainsi un trait sur ses années iséroises comme chargé de clientèles dans une banque. Nul doute que c'était pour lui une façon de renouer avec la mémoire familiale, avec un passé dont il aimait évoquer les figures marquantes, avec les histoires transmises par sa mère Léa Favre des Cotes, dont la disparition en juillet 2007 l'avait profondément bouleversé, ou sa grand-mère Virginie, qui ont toujours passé, toutes deux, de longs mois aux Villards.

Jean-Pierre Merle était président de l'association communale de chasse agréée (ACCA) de Saint-Alban (depuis 1995) lorsqu'en juillet 2000 une exposition avait été organisée par l'ACCA dans les locaux de la mairie de Saint-Alban. Il en parlait en ces termes : « Nous avons voulu montrer que les vrais chasseurs respectent la nature et qu'ils savent en parler, l'expliquer. Une ACCA peut avoir un rôle éducatif ! » Le pari était réussi, il en était fier à juste titre : plus de 350 visiteurs étaient venus.

Peu de jours avant de quitter ses fonctions à la tête de l'ACCA, il avait accueilli au Triandou (mai 2002) Jean-Pierre Vidal, membre de la société de chasse, venu présenter sa médaille olympique.

Ces dernières années, Jean-Pierre

Merle, qui aimait citer cette phrase de Montesquieu : « Pour faire de grandes choses, il ne faut pas être un si grand génie, il ne faut pas être au-dessus des hommes, il faut être avec eux », s'était beaucoup impliqué dans une opposition résolue à la création de l'association foncière pastorale de la combe du Nant, briguant, dans la foulée, les suffrages de ses concitoyens pour porter au conseil municipal ses idées pour le développement de sa commune et de la vallée.



■ Jean-Pierre Merle (à droite) recevant Jean-Pierre Vidal (à gauche).

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

- par voie postale
Le Petit Villarin
21, rue Albert-Dubout
34130 – Mauguio
Tél. : 04-67-29-45-43
- par courriel :
lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.